ESTIMATES

Immigration and Refugee Board

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/5-2000
ISBN 0-660-61361-1

101-03852/

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

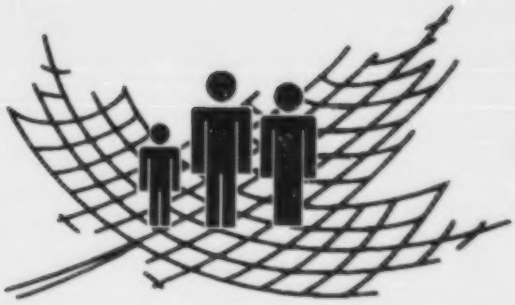

Immigration and Refugee Board

Performance Report

For the
period ending
March 31, 2000

Elinor Caplan
Minister of Citizenship and Immigration

Table of Contents

Section 1: Chairperson's Message 1

Section 2: Departmental Performance

A. Societal Context 4
B. Performance Results Expectations and Chart of Key Results Commitments 5
C. Performance Accomplishments by Business Line
- Refugee Determination 6
- Immigration Appeals 9
- Inquiries and Detention Reviews 12
D. Organization-Wide Performance Accomplishments 15

Section 3: Consolidated Reporting

Modern Comptrollership 21

Section 4: Financial Performance

A. Financial Performance Overview 22
B. Financial Tables 23

Section 5: Overview

A. Mandate, Mission, Vision and Values 26
B. Business Line Descriptions 26
C. Organization 28

Section 6: Other Information

A. Contact for Further Information 30
B. Legislation Administered and Associated Regulations 30
C. List of Other Departmental Reports 30
D. Immigration and Refugee Board Processes 31
E. Index 35

List of Tables and Figures

Chart of Key Results Commitments
Figure 1 5

Refugee Determination
Figure 2: Number of Claims Finalized 7
Figure 3: Size of the Pending Inventory 7
Figure 4: Cost per Claim 8
Figure 5: Months from Referral to Finalization 8

Immigration Appeals
Figure 6: Number of Appeals Finalized 10
Figure 7: Size of the Pending Inventory 10
Figure 8: Cost per Appeal 11
Figure 9: Months from Receipt of Record to Finalization 11

Inquiries and Detention Reviews
Figure 10: Number of Inquiries and Detention Reviews 14
Figure 11: Cost per Inquiry and Detention Review 14

Financial Tables
Table 1: Summary of Voted Appropriations 23
Table 2: Comparison of Total Planned to Actual Spending 24
Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 25
Table 4: Contingent Liabilities 25

Organization Chart
Figure 12 29

1 CHAIRPERSON'S MESSAGE

I am pleased to submit to Parliament the Performance Report of the Immigration and Refugee Board (IRB) for the 1999-2000 fiscal year.

As the largest administrative tribunal in Canada, the IRB is responsible for making decisions on immigration and refugee matters efficiently, fairly and in accordance with the law. Each of these decisions has a direct bearing on the life, liberty and security of individuals, as well as the public interest of Canada.

During 1999-2000, the IRB had two main priorities. The first was to continue to find new ways to enhance the quality of decision-making and consistency in the treatment of similar cases. The second was to improve the efficiency of our processes in order to finalize cases more quickly and reduce the size of the pending inventory of cases. This report outlines the accomplishments of the IRB with respect to these key priorities and goals.

The IRB's most important achievement of the year was its success in sustaining the high quality of its decisions in the face of a dramatic increase in caseload. For many years, the IRB's caseload has remained fairly constant. However, in 1999-2000 the IRB rendered more than 52,000 decisions – 5,000 more than in the previous year. Many factors made 1999-2000 an especially busy year for the IRB.

The Immigration Appeal Division (IAD) – which hears sponsorship appeals and appeals of removal orders – received 10 per cent more appeals than forecast. During 1999-2000 the division successfully reduced its inventory of cases slightly and, despite the increased caseload, in the past two fiscal years has reduced its average processing time from 11 to 7 months.

The Adjudication Division – which conducts immigration inquiries and detention reviews – completed 85 per cent more detention reviews in 1999-2000 than anticipated, largely as a result of the arrival by boat of 599 Chinese nationals on the West Coast during the summer of 1999. This division was the first to face the pressure created by these marine arrivals, and responded to the challenge by quickly re-deploying and adding to its adjudication staff as required. Despite the increase in caseload and the challenge of dealing with new issues arising from the long-term detention of refugee claimants, including minors, the division was able to keep current on its caseload.

Also affected by the marine arrivals was the Convention Refugee Determination Division (CRDD). The CRDD dealt with an unprecedented number of priority refugee claims while under the intense scrutiny of the media and the public.

I am very proud of the extraordinary efforts of so many IRB employees in responding to this special situation. I speak of the decision-makers, case officers, refugee claim officers, registry officials and many others who worked long hours, cancelled vacations and found creative solutions to seemingly intractable problems to ensure that justice would be administered.

However, the 577 refugee claims that resulted from the marine arrivals on the West Coast accounted for only a small percentage of the 23 per cent increase in refugee claims referred to the CRDD during 1999-2000 compared to the previous year. In total, the IRB received 31,000 refugee claims, 6,000 claims greater than forecast. It is worth noting that many other refugee-receiving countries in Europe have experienced a similar increase in intake and international migration patterns suggest the trend is likely to continue.

Efficiencies gained by "working smarter" cannot fully compensate for an increase in caseload of the magnitude that the IRB experienced in 1999-2000. Processing times are a function of the number of claims in the system and resource levels. When the number of claims in the system increases and resource levels remain constant, processing times inevitably increase because cases must be scheduled further into the future. The IRB will not compromise the quality of its decisions by rushing a case through the system.

Improving processing times is not only an IRB priority, it is also a priority for Parliament and the Canadian public. The IRB was on track to meet its goal of an eight-month processing time by March 31, 2000 until the caseload increase began to impact overall performance in the second half of the fiscal year. At the end of the 1999-2000 fiscal year, there were 26,000 cases pending, compared to 23,000 at the end of the previous year. Had the CRDD not experienced an increase of 6,000 claims, it would have reduced its inventory to about 20,000 claims. Nonetheless, as a result of numerous case management initiatives, the CRDD successfully reduced its average case processing time to 9.8 months, two months less than in the previous year.

The impact of the increased caseload will continue to affect our results in the current 2000-2001 fiscal year. While we can re-deploy staff and work smarter, our resource levels do not necessarily fluctuate according to the number of cases referred to us. Under the circumstances, the IRB has focused on improving the overall management of its caseload.

Examples of ongoing initiatives include introducing a new Case Management System, intake interviews, increased use of oral decisions and the alternative dispute resolution process. While our increased caseload will offset any immediate gains these initiatives might otherwise have had, in the medium term, productivity gains can be expected.

We are also continuing to make progress in the area of quality and consistency of decision-making. Consistency has been and will continue to be fostered by the exchange of information and knowledge between Board staff, members and geographic teams. In addition, tools have been developed to assess situations where there are regional variances in consistency. More recently, the IRB has enhanced its member appraisal processes and introduced mentoring and coaching as part of the member training process to ensure that members have the professional support essential to making well-reasoned decisions.

While pursuing these initiatives, the IRB must also prepare to meet the challenges involved in implementing the proposed *Immigration and Refugee Protection Act* once passed by Parliament. You have my assurance that we will maintain our commitment to Canadians and those who appear before us to ensure that the law is administered at all times as simply, quickly and fairly as possible.

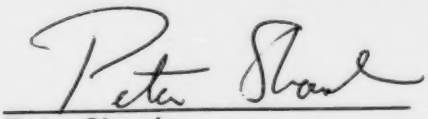

Peter Showler
Chairperson

2 DEPARTMENTAL PERFORMANCE

A. Societal Context

Objectives

The Board's objective is to meet Canada's immigration and refugee related obligations as defined in the *Immigration Act* and as a signatory to the United Nations 1951 *Convention* and 1967 *Protocol Relating to the Status of Refugees*. The Board is an independent tribunal and reports to Parliament through the Minister of Citizenship and Immigration. The Board's activities support the government-wide mission to build a stronger Canada by providing Canadians with a system for rendering decisions on immigration and refugee matters that is both fair and efficient.

Strategic Priorities

The Board's strategic priorities are:

- to reduce case processing time;
- to improve the quality and consistency of its decisions; and
- to increase productivity and reduce case inventory.

Social and Economic Factors

In responding to these priorities, the IRB must be responsive to external factors which include the following:

- a variable and unpredictable caseload driven by factors outside the IRB's control;
- heightened public concern that the inland refugee determination system may be abused by individuals as a means to circumvent Canada's immigration policies; and
- the impact of proposed changes to the immigration and refugee legislation that could affect the way the Board operates.

Key Partners

The Board works with its partners on matters related to its mandate and functions. The Board and the Department of Citizenship and Immigration Canada (CIC) have developed a strong partnership – they have separate but complementary mandates. Other partners include federal agencies and departments, provincial governments, the various Bar associations, and non-governmental organizations.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

B. Performance Results Expectations and Chart of Key Results Commitments

In the *Report on Plans and Priorities* (RPP) for 1999-2000, the Immigration and Refugee Board (IRB) committed to providing quality decisions in a timely manner.

During 1999-2000, there was high productivity in all three divisions and reductions in average processing times. At the same time, the IRB maintained the high quality of its decision-making. Due to a significant increase in refugee claim referrals, the pending caseload rose. The following section reports on performance against the IRB's key results commitments.

Figure 1 – Chart of Key Results Commitments

to provide Canadians with:	***to be demonstrated by:***	***achievement reported on:***
1. well-reasoned, timely decisions on immigration and refugee matters in accordance with the law	• the number of cases finalized by each division • the age and size of inventory • cost per case • processing times • the number of decisions set aside by the Federal Court • a consistent approach to decision-making	page 6
2. a leading-edge administrative tribunal	• innovative and optimal use of technology • case management process initiatives • professional development • recognition from individuals and organizations, both international and domestic	page 15
3. a creative partner in the Canadian immigration system	• an integrated approach to portfolio management • responsiveness to emerging issues • effective relationships with clients and stakeholders (other administrative tribunals and non-governmental organizations)	page 18

B. Performance Results Expectations and Chart of Key Results Commitments

In the *Report on Plans and Priorities* (RPP) for 1999-2000, the Immigration and Refugee Board (IRB) committed to providing quality decisions in a timely manner.

During 1999-2000, there was high productivity in all three divisions and reductions in average processing times. At the same time, the IRB maintained the high quality of its decision-making. Due to a significant increase in refugee claim referrals, the pending caseload rose. The following section reports on performance against the IRB's key results commitments.

Figure 1 – Chart of Key Results Commitments

to provide Canadians with:	***to be demonstrated by:***	***achievement reported on:***
1. well-reasoned, timely decisions on immigration and refugee matters in accordance with the law	• the number of cases finalized by each division • the age and size of inventory • cost per case • processing times • the number of decisions set aside by the Federal Court • a consistent approach to decision-making	page 6
2. a leading-edge administrative tribunal	• innovative and optimal use of technology • case management process initiatives • professional development • recognition from individuals and organizations, both international and domestic	page 15
3. a creative partner in the Canadian immigration system	• an integrated approach to portfolio management • responsiveness to emerging issues • effective relationships with clients and stakeholders (other administrative tribunals and non-governmental organizations)	page 18

C. Performance Accomplishments by Business Line

RESULT
1. Well-reasoned, timely decisions on immigration and refugee matters in accordance with the law

This section outlines 1999-2000 performance accomplishments by business line (for Refugee Determination, Immigration Appeals, and Inquiries and Detention Reviews) against several performance measures. Throughout 1999-2000, the IRB demonstrated its ongoing commitment to quality, fairness and consistency.

Refugee Determination

Refugee Determination Financial Information
(millions of dollars)

Planned Spending	**$41.6**
Total Authorities	*$49.5*
1999-2000 Actuals	$49.3

For the explanation of the variance between planned and actual spending, please see Section 4, Financial Performance

The objective of the Refugee Determination business line is to render in a timely manner quality decisions on claims for Convention refugee status made by persons in Canada.

The Convention Refugee Determination Division (CRDD) finalized 27,802 claims in 1999-2000. However, a 23% increase in the number of claims referred to the IRB over the previous fiscal year led to an increase in the inventory of pending cases. Despite this, the CRDD reduced the average processing time to 9.8 months, a reduction of more than two months over the previous year. The average cost per claim increased by 10%.

Claims finalized

In 1999-2000, the CRDD finalized 27,802 claims, a decrease of 7% compared to 1998-1999 but over 10% more than in 1997-1998. The decrease was due to the short-term impact of changes in case management processes in two regions and the unexpected marine arrival of Chinese claimants on the West Coast.

C. Performance Accomplishments by Business Line

RESULT
1. Well-reasoned, timely decisions on immigration and refugee matters in accordance with the law

This section outlines 1999-2000 performance accomplishments by business line (for Refugee Determination, Immigration Appeals, and Inquiries and Detention Reviews) against several performance measures. Throughout 1999-2000, the IRB demonstrated its ongoing commitment to quality, fairness and consistency.

Refugee Determination

Refugee Determination Financial Information
(millions of dollars)

Planned Spending	**$41.6**
Total Authorities	*$49.5*
1999-2000 Actuals	$49.3

For the explanation of the variance between planned and actual spending, please see Section 4, Financial Performance

The objective of the Refugee Determination business line is to render in a timely manner quality decisions on claims for Convention refugee status made by persons in Canada.

The Convention Refugee Determination Division (CRDD) finalized 27,802 claims in 1999-2000. However, a 23% increase in the number of claims referred to the IRB over the previous fiscal year led to an increase in the inventory of pending cases. Despite this, the CRDD reduced the average processing time to 9.8 months, a reduction of more than two months over the previous year. The average cost per claim increased by 10%.

Claims finalized

In 1999-2000, the CRDD finalized 27,802 claims, a decrease of 7% compared to 1998-1999 but over 10% more than in 1997-1998. The decrease was due to the short-term impact of changes in case management processes in two regions and the unexpected marine arrival of Chinese claimants on the West Coast.

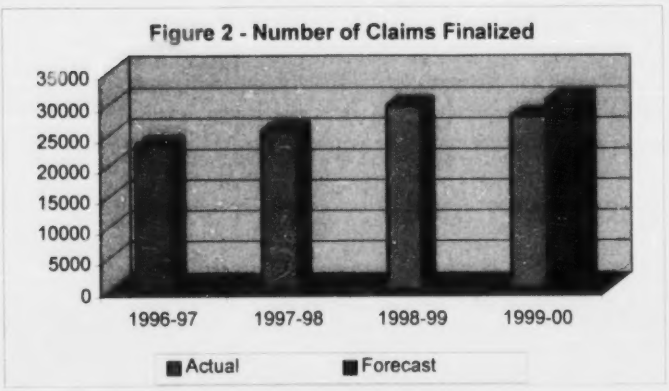

Size of pending inventory

During 1999-2000, the CRDD's pending inventory rose by 3,300 claims, from 22,800 at April 1, 1999 to 26,100 at March 31, 2000. This increase was a result of the unprecedented level of claims referred to the division: intake for the year jumped to over 31,000 claims, 23% above the level of 1998-1999 and 26% higher than the annual average over the previous five years. This upward movement mirrors increases being experienced in other refugee-receiving countries in Europe. The somewhat lower than expected output of finalized claims also contributed to the increased pending inventory.

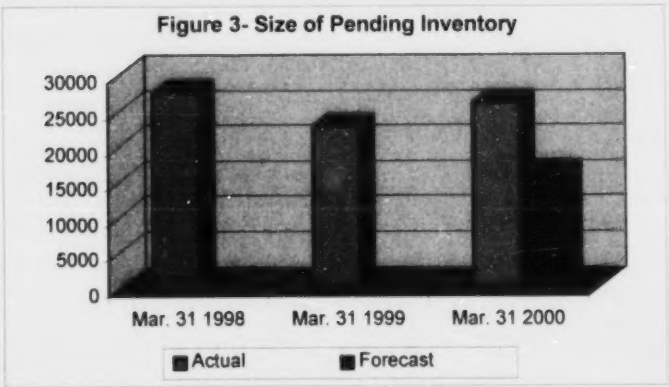

Age of pending inventory

The CRDD continued its efforts to process older claims in the inventory. The proportion of claims that had been with the CRDD for less than 12 months rose from 80% of all outstanding claims at the beginning of 1999-2000 to 89% by the end of the year, meeting the target set for the year.

Cost per claim

The average cost per claim increased from $2,377 in 1998-1999 to $2,616 in 1999-2000. Contributing factors to this increase were expenditures related to marine arrivals on the British Columbia coast, increased salaries and benefits, and the lower number of claims finalized.

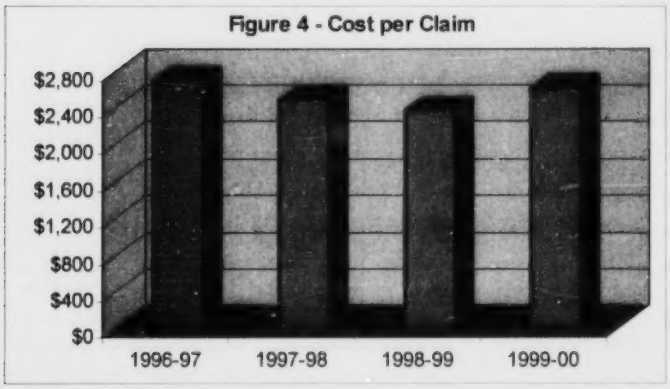

Average processing time

The CRDD continued to reduce processing time over the course of 1999-2000. The average for the year was 9.8 months, compared to 11.9 months during 1998-1999, and 13.2 months in 1997-1998. Had intake not increased dramatically, the goal of finalizing claims within 8 months would have been achieved by the end of 1999-2000.

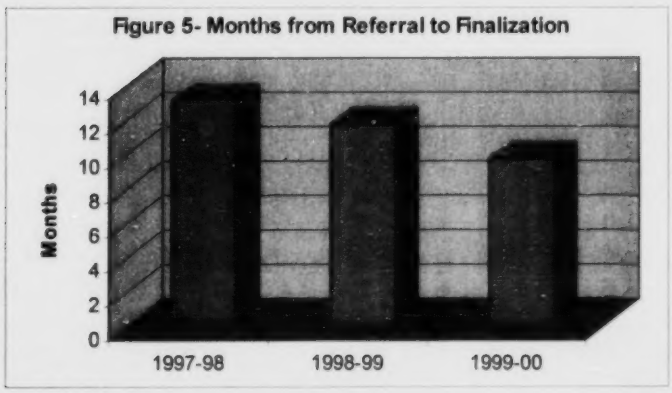

Decisions set aside by Federal Court

As it takes from 12 to 15 months for the Federal Court to complete judicial reviews of CRDD decisions, it is too early to say how many decisions rendered in 1999-2000 will be set aside by the Court. However, in the last three years for which figures are available, that is 1996-1997 through 1998-1999, 1% or less decisions were set aside.

A consistent approach to decision-making

The CRDD promotes consistency by providing extensive training to new members, including mentoring by more experienced members; grouping Board members and refugee claim officers into geographic teams; and developing tools to monitor and manage situations of apparent inconsistency. This includes for example analyzing written reasons for decisions involving countries where there is a wide and unexplained variance in decisions. However, CRDD decisions are rendered by independent decision-makers, based on the specific evidence submitted in each individual case, thus a certain degree of variation is inevitable.

Immigration Appeals

Immigration Appeals Financial Information
(millions of dollars)

Planned Spending	**$4.8**
Total Authorities	*$4.8*
1999-2000 Actuals	$5.5

For the explanation of the variance between planned and actual spending, please see Section 4, Financial Performance

The Immigration Appeal Division (IAD) finalized 4,516 appeals in 1999-2000 and reduced the inventory of pending cases slightly. The Appeal Division significantly reduced the average processing time for appeals. The average cost per appeal increased marginally.

Continued high productivity allowed the IAD to achieve these results, despite a higher than expected number of new appeals received. At the same time, the IAD maintained a high standard of quality in its hearings and decisions.

Decisions set aside by Federal Court

As it takes from 12 to 15 months for the Federal Court to complete judicial reviews of CRDD decisions, it is too early to say how many decisions rendered in 1999-2000 will be set aside by the Court. However, in the last three years for which figures are available, that is 1996-1997 through 1998-1999, 1% or less decisions were set aside.

A consistent approach to decision-making

The CRDD promotes consistency by providing extensive training to new members, including mentoring by more experienced members; grouping Board members and refugee claim officers into geographic teams; and developing tools to monitor and manage situations of apparent inconsistency. This includes for example analyzing written reasons for decisions involving countries where there is a wide and unexplained variance in decisions. However, CRDD decisions are rendered by independent decision-makers, based on the specific evidence submitted in each individual case, thus a certain degree of variation is inevitable.

Immigration Appeals

Immigration Appeals Financial Information
(millions of dollars)

Planned Spending	**$4.8**
Total Authorities	*$4.8*
1999-2000 Actuals	$5.5

For the explanation of the variance between planned and actual spending, please see Section 4, Financial Performance

The Immigration Appeal Division (IAD) finalized 4,516 appeals in 1999-2000 and reduced the inventory of pending cases slightly. The Appeal Division significantly reduced the average processing time for appeals. The average cost per appeal increased marginally.

Continued high productivity allowed the IAD to achieve these results, despite a higher than expected number of new appeals received. At the same time, the IAD maintained a high standard of quality in its hearings and decisions.

Appeals finalized

In 1999-2000, the IAD finalized 4,516 appeals, just below the target of 4,600. Productivity per member remained at record high levels.

Figure 6 - Number of Appeals Finalized

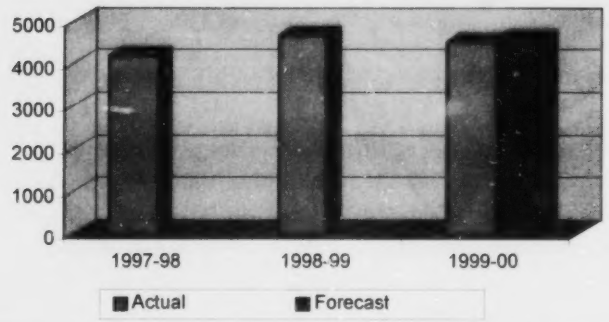

Size of pending inventory

There were 5,200 appeals pending as of March 31, 2000 – down 2% from the previous year. A record high of over 4,400 new appeals were filed with the IAD, hampering efforts to further reduce the pending inventory, despite high productivity.

Figure 7 - Size of Pending Inventory

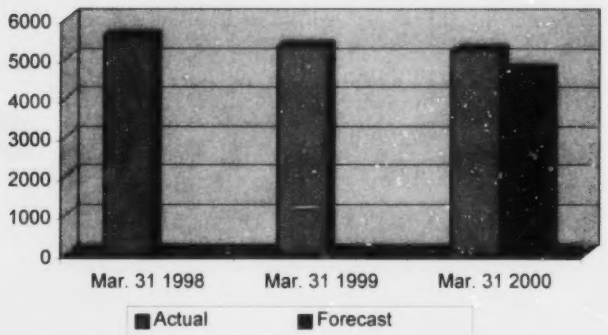

Cost per appeal

The cost per appeal rose from $1,726 in 1998-1999 to $1,825 in 1999-2000 mainly because of higher salaries and benefits.

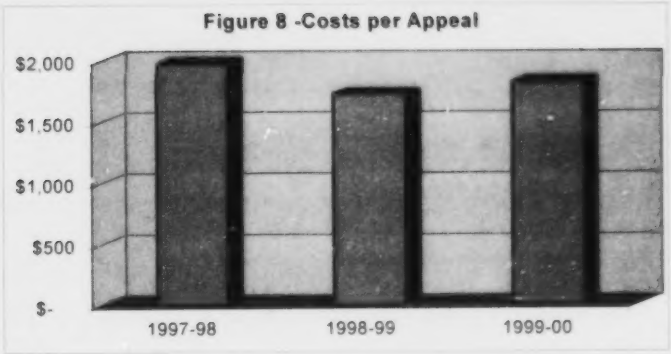

Average processing time

The IAD committed to reducing processing time to less than 9 months by the end of 1999-2000. This goal was achieved in 1998-1999, one year earlier than expected. During 1999-2000, the average processing time was reduced a further two months, to just over 7 months.

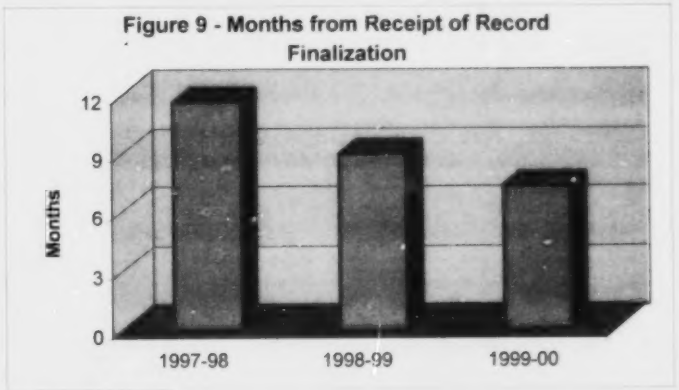

Decisions set aside by Federal Court

In the last three years for which figures are available, that is 1996-1997 through 1998-1999, less than 1% of decisions were set aside by the Court.

A consistent approach to decision-making

Consistency in decision-making is a challenge for all administrative tribunals with offices across Canada. As the IAD has a statutory power to make decisions on the basis of broad discretionary considerations, such as "compassionate or humanitarian considerations" or "all the circumstances", this challenge is heightened.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

In 1999-2000, the IAD addressed consistency through measures such as:

- focused professional development;
- discussion and analysis of common issues by members;
- observation of other members' hearings;
- new member training;
- legal review of issues and draft decisions and reasons;
- member meetings, including a national conference; and
- policies and practice notices.

The IAD is also promoting consistency through more specific measures such as the development of Chairperson's Guidelines on Section 70 Removal Order Appeals and national videoconference sessions for professional development.

Inquiries and Detention Reviews

Inquiries and Detention Reviews Financial Information *(millions of dollars)*

Planned Spending	**$6.2**
Total Authorities	*$6.2*
1999-2000 Actuals	$4.7

For the explanation of the variance between planned and actual spending, please see Section 4, Financial Performance

The Adjudication Division conducts immigration inquiries and detention reviews which are adversarial in nature. The adjudicator is an independent decision-maker and sits as a one-member tribunal. Inquiries are held when a person who is seeking admission to Canada is considered to be inadmissible, or when it is alleged that a person already in Canada has contravened the *Immigration Act*.

Detention reviews are held for persons who have been detained by Citizenship and Immigration

In 1999-2000, the IAD addressed consistency through measures such as:

- focused professional development;
- discussion and analysis of common issues by members;
- observation of other members' hearings;
- new member training;
- legal review of issues and draft decisions and reasons;
- member meetings, including a national conference; and
- policies and practice notices.

The IAD is also promoting consistency through more specific measures such as the development of Chairperson's Guidelines on Section 70 Removal Order Appeals and national videoconference sessions for professional development.

Inquiries and Detention Reviews

Inquiries and Detention Reviews Financial Information *(millions of dollars)*

Planned Spending	**$6.2**
Total Authorities	*$6.2*
1999-2000 Actuals	$4.7

For the explanation of the variance between planned and actual spending, please see Section 4, Financial Performance

The Adjudication Division conducts immigration inquiries and detention reviews which are adversarial in nature. The adjudicator is an independent decision-maker and sits as a one-member tribunal. Inquiries are held when a person who is seeking admission to Canada is considered to be inadmissible, or when it is alleged that a person already in Canada has contravened the *Immigration Act*.

Detention reviews are held for persons who have been detained by Citizenship and Immigration

Canada (CIC) either because they are considered unlikely to appear for an examination, inquiry or removal, because they are considered to be a danger to the public, or because the Minister is unable to establish the person's identity.

Inquiries and detention reviews finalized

In 1999-2000, the Adjudication Division concluded 4,042 inquiries and 15,721 detention reviews for a total of 19,763 decisions. The number of inquiries finalized represented a marginal increase in 1999-2000, up 2% from 1998-1999. There was, however, a significant increase of 90% in the number of detention reviews conducted.

The increase in detention reviews was primarily the result of the arrival and subsequent detention of a large number of the 599 Chinese marine arrivals on the West Coast during the summer of 1999. The impact of these arrivals was felt nationally as adjudicators from all regions were sent to British Columbia to deal with the increased workload. The Vancouver Adjudication Office temporarily expanded from 2 to 8 adjudicators, with two stationed in Prince George where many claimants were detained.

The increase was also due to two recent Federal Court decisions which granted the right to a detention review for persons who are incarcerated in a prison as a result of a crime and who are eligible for day parole, and who are also detained by CIC for contravening the *Immigration Act*.

Adjudicators preside over hearings in numerous detention facilities, often in remote locations and sometimes under adverse conditions. This fragmentation of the division's workload in many geographic locations is a major challenge which renders case management difficult, reduces flexibility and affects productivity.

Figure 10 - Number of Inquiries and Detention Reviews

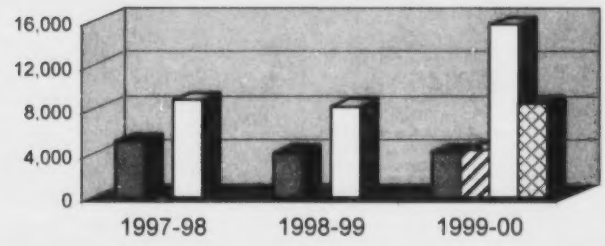

Cost per inquiry and detention review

In 1999-2000, the average cost per inquiry remained constant at $595. The average cost of a detention review continued to decrease from $378 in 1998-1999 to $291 in 1999-2000 because a number of detention reviews were conducted jointly.

Figure 11 - Cost per Inquiry and Detention Review

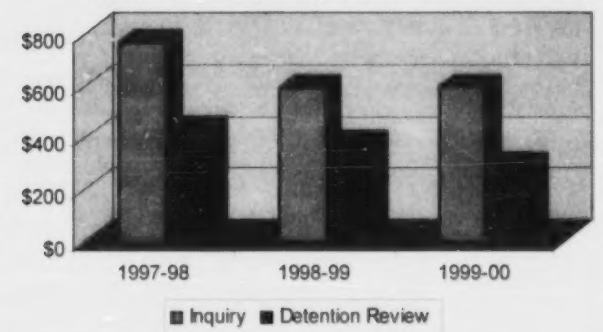

Decisions set aside by Federal Court

The quality of decisions continued to be high in 1999-2000. Less than 1% of decisions were overturned by the Federal Court.

D. Organization-Wide Performance Accomplishments

This section provides a perspective on organization-wide performance accomplishments for areas that cross business lines. It relates to initiatives which contribute to the IRB objective to be a leading-edge organization and a creative partner in the Canadian immigration system.

RESULT
2. A leading-edge administrative tribunal

Innovative and Optimal Use of Technology

Case Management System

Because the IRB's operational software is outdated and requires replacement, the Board is in the process of acquiring software to implement a new Case Management System. Treasury Board provided effective project approval in 1999 and allocated special funding totalling $6.9 million over the next 3 fiscal years. Software acquisition through a competitive process was initiated and a contract was awarded in June 2000.

Videoconferencing

The IRB currently uses videoconferencing to conduct hearings, inquiries and detention reviews, to deliver training and to hold meetings. It will continue to make optimal use of this technology to increase efficiency and accessibility.

Case Management Process Initiatives

Alternative Dispute Resolution (ADR)

In 1997, the ADR pilot project was established in the Immigration Appeal Division's (IAD) Toronto regional office to attempt to resolve immigration sponsorship appeals without having to go through a hearing process. This process usually involves a mediation session with the parties and an IAD Dispute Resolution Officer. This is an informal, less confrontational and more consensual approach to dealing with a legal proceeding that essentially concerns the appellant's desire to reunite his or her family. ADR is consistent with the IRB's vision to deal with matters "simply, quickly and fairly". The results of the pilot project were very positive, with a resolution rate of over 50%, processing time cut in half, and a high participant satisfaction rate.

ADR was made a permanent feature of the sponsorship appeal process, for specific case types, in Toronto in 1999. Implementation began in Vancouver in March 2000. Montréal will follow in 2001.

Process Improvements

Improving the overall management of their caseload continued to be a priority for all divisions. This meant looking at ways to improve all aspects of case processing, including activities before, during and after the hearing.

In 1999-2000, the IRB established improved processes to manage its caseload more effectively. Specific examples of improved processes for all divisions include:

- expediting straight-forward cases;
- increased use of alternative dispute resolution for IAD sponsorship cases;
- monitoring against time standards (e.g. for scheduling, processing, writing reasons);
- greater use of single-member panels;
- establishing performance standards for all stages of the process;
- sharing of best practices across regions and divisions with respect to early contact with parties and claimants;
- instituting more effective scheduling practices;
- expanded use of oral decisions and reasons; and
- greater use of streaming and screening practices.

Guidelines on Appeals of Removal Orders

The Chairperson of the IRB has the authority under the *Immigration Act* to issue Guidelines to assist decision-makers in carrying out their duties. The IRB is in the process of developing the first set of Guidelines for the Immigration Appeal Division. The *Guidelines on Section 70 Removal Order Appeals* will assist IRB members when exercising discretion regarding appeals from removal orders against permanent residents, particularly with respect to the possible imposition of stays, and the related terms and conditions.

The IRB conducted internal and external consultations in late 1999 and early 2000. The IRB has moved the target date for completion of the Guidelines to spring 2001 in light of the significant feedback that was received, and in recognition of a pending Supreme Court of Canada case and the overhaul of the immigration legislation in Bill C-31.

Professional Development

National Learning Plan

The National Learning Plan for 1999-2000 brought together public service and Governor-in-Council managers for training on managerial tools in the workplace. Managers also improved their leadership skills and abilities through a Collaborative Leadership Program.

In addition, training sessions on hearing-support procedures for registry and case management staff were conducted. Convention Refugee Determination Division members and refugee claim officers also received training in accessing and assessing information available on the Internet, thereby enhancing case preparation. Comprehensive sessions on the work of the three Board divisions continue to be given to non-hearing room staff.

In addition to the new member training program and monthly training provided to hearing room participants, the IRB focused on group sessions and individualized coaching designed to assist members in better preparing for their cases, taking charge of the hearing and rendering fair but concise decisions in a more efficient manner.

Other training initiatives included cross-cultural communication, sessions on impartiality and bias, and presentations on issues of sexual orientation and the application of criminal law in immigration proceedings.

Recognition from Individuals and Organizations, both International and Domestic

Intergovernmental Consultation (IGC) Group

Since 1992, the IRB has been an active participant in the 16-member Country of Origin Information Working Group under the auspices of the IGC, headquartered in Geneva, Switzerland. It is a forum where states can

exchange information and best practices related to managing country-of-origin information. Canada chaired the Working Group from January 1999 to June 2000 and the IRB hosted the Working Group's meeting in Ottawa in June 2000.

International Association of Refugee Law Judges (IARLJ)

In 1999-2000, the IRB continued to participate actively in the work of the International Association of Refugee Law Judges (IARLJ) and advance Canadian jurisprudential values to decision-makers who deal with refugee law issues in all parts of the world. The IRB disseminates information, including its jurisprudence on refugee matters, and exchanges best practices with the international community. Individual decision-makers and some employees of the IRB are members of the IARLJ. A number of them have taken leadership positions in IARLJ working groups and training activities.

RESULT
3. A creative partner in the Canadian immigration system

An integrated approach to portfolio management

Role in Legislative Review

The IRB has invested significant time and effort in the legislative review process to provide Citizenship and Immigration Canada (CIC) with an assessment of the operational and resource implications of specific legislative proposals on the IRB. Since the tabling by the Minister of Bill C-31 on April 6, 2000, IRB efforts have focused on preparing for the implementation of the Bill once passed by Parliament, including the drafting of new IRB rules, lead work to establish a new Refugee Appeal Division, liaison with CIC on the development of new regulations, the development of new tribunal procedures and ongoing consultations with external stakeholders.

Policy Development

Extensive work was carried out on the development of the *Policy on Oral Decisions and Oral Reasons*, including consultation with the IRB's stakeholders. Work was also carried out on the development of other policies including expedited processing, the treatment of personal information from other claims and the use of original documents.

Responding to emerging issues

West Coast Marine Arrivals

The unexpected marine arrivals of Chinese migrants on the West Coast posed operational challenges for the IRB. The IRB responded in an open, efficient and effective manner. The re-assignment of staff from across the country, the temporary appointment of several additional decision-makers, the dedication of decision-makers and staff, and additional funds provided by Treasury Board were critical elements in our ability to conduct timely detention reviews and to complete CRDD hearings for over 90% of the referred claimants prior to March 31, 2000.

Based on the lessons learned through this experience, the IRB is developing contingency plans to position the organization to manage any future large-scale influx of migrants fairly, efficiently, and with a minimum of disruption to its normal operations.

Effective relationships with clients and stakeholders

Consultative Committee on Practices and Procedures (CCPP)

The CCPP includes representatives from key non-governmental organizations (NGOs), the Canadian Bar Association, associations of lawyers and the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR).

In 1999-2000, the IRB held two CCPP meetings in addition to consulting Committee members on IRB policy initiatives. An innovative project to address the unique needs of refugee claimants who are unrepresented by legal counsel was initiated in co-operation with the Canadian Council for Refugees

(CCR). The project involves assessing particular needs of unrepresented claimants and NGOs willing to represent them.

Public Complaints Process

In January 1995, the IRB was the first federal administrative tribunal to institute a Public Complaints Process to deal with complaints about member conduct. In October 1999, the IRB issued its *Protocol Addressing Member Conduct Issues* in accordance with the IRB's commitment to continuous improvement. The IRB recognizes that high standards of conduct are required of public officials, such as IRB members, who have been entrusted with the responsibility of making quasi-judicial decisions that profoundly affect the lives of individuals. The Protocol is based on the premise that a public institution, such as the IRB, is strengthened by an accessible, expeditious and effective process to address concerns raised about the conduct of its members.

3 CONSOLIDATED REPORTING

Modern Comptrollership

The Immigration and Refugee Board (IRB) is one of the 12 pilot departments involved in the modernization of the comptrollership function. Modern comptrollership entails the sound management of resources and effective decision-making. Increasing its focus on results, the IRB initiated an assessment of its capacity in the area of modern comptrollership in 1999-2000. The results of this assessment will serve as a guide to the modernization efforts. As well as supporting the IRB's vision of being a leading-edge administrative tribunal, the IRB's experience in this initiative will be invaluable to other small agencies as they modernize their own management practices.

In addition, the IRB implemented the Financial Information Strategy (FIS) on April 1, 2000. To this end, the IRB has completed the modernization of its financial information system and is now proceeding to adapt its financial policies and practices to support fully the FIS.

4 FINANCIAL PERFORMANCE

A. Financial Performance Overview

Actual spending for the fiscal year 1999-2000 was $87.9 million. Planned Spending was $81.9 million while Total Authorities for operating expenditures was $89.1 million. The difference of $7.2 million between Planned Spending and Total Authorities is explained as follows:

- $1.7 million received through 1999-2000 Supplementary Estimates:
  - $0.7 million for the carry-forward of 1998-1999 funds;
  - $0.1 million for dispute resolution projects;
  - $1.9 million in funding for the response to marine arrivals of Chinese migrants on the coast of British Columbia;
  - less $1.0 million for re-profiling of funding for the Case Management System to fiscal year 2000-2001;

- an additional $2.4 million received in total funding for the following initiatives:
  - $0.1 million for the Modern Comptrollership pilot project;
  - $0.1 million for Financial Information Strategy (FIS);
  - $0.2 million to support activities of the Ontario Joint Career Transition Committee (JCTC);
  - $2.0 million in compensation for collective bargaining increases;

- authority was granted to access $1.5 million of Treasury Board Vote 5:
  - $0.3 million for severance pay;
  - $0.1 million for vacation credits payable upon termination of employment with the Public Service;
  - $0.2 million for parental benefits;
  - $0.9 million in compensation for additional collective bargaining increases; and

- an increase of $1.6 million to the statutory vote regarding contributions to employee benefit plans.

Actual spending for 1999-2000 was $87.9 million or 98.65% of Total Authorities.

B. Financial Summary Tables

Table 1 – Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions) [1]				
Vote		Planned Spending	1999-2000 Total Authorities	Actual
	Immigration and Refugee Board			
15	Operating expenditures	71.6	77.3	76.1
(S)	Contributions to employee benefit plans	10.2	11.8	11.8
	Total	**81.9**	**89.1**	**87.9**

[1] Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 2 – Comparison of Total Planned to Actual Spending

Agency Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)[1]

Business Lines	FTEs	Operating	Capital	Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenue	Total Net Expenditures
Refugee Determination							
- planned spending	645	41.6	-	-	41.6	-	41.6
- *total authorities*	-	*49.5*	-	-	*49.5*	-	*49.5*
- **actuals**	**667**	**49.3**	-	-	**49.3**	-	**49.3**
Immigration Appeals							
- planned spending	69	4.8	-	-	4.8	-	4.8
- *total authorities*	-	*4.8*	-	-	*4.8*	-	*4.8*
- **actuals**	**70**	**5.5**	-	-	**5.5**	-	**5.5**
Inquiries and Detention Reviews							
- planned spending	50	6.2	-	-	6.2	-	6.2
- *total authorities*	-	*6.2*	-	-	*6.2*	-	*6.2*
- **actuals**	**49**	**4.7**	-	-	**4.7**	-	**4.7**
Corporate Management and Services			-	-			
- planned spending	263	29.3	-	-	29.3	-	29.3
- *total authorities*	-	*28.7*	-	-	*28.7*	-	*28.7*
- **actuals**	**266**	**28.5**			**28.5**	-	**28.5**
Total							
- planned spending	1,027	81.9	-	-	81.9	-	81.9
- *total authorities*	-	*89.1*	-	-	*89.1*	-	*89.1*
- **actuals**	**1,052**	**87.9**	-	-	**87.9**	-	**87.9**
Other Revenues and Expenditures							
Non-respendable revenues[2]							
- planned spending							-
- *total authorities*							-
- **actuals**							-
Cost of services provided by other departments							
-planned spending							12.0
- *total authorities*							12.3
- **actuals**							**12.3**
Net Cost of the Program							
-planned spending							93.9
- *total authorities*							101.4
- **actuals**							**100.2**

The variances between planned and actual spending by business line are largely due to the additionai resources obtained during the fiscal year (see Financial Performance Overview). Since preparation of the 1999-2000 Report on Plans and Priorities, we have made adjustments to planned spending estimates for each business line to reflect long term trends as demonstrated by actual expenditures reported above.

[1] Due to rounding, figures may not add to totals shown.
[2] The IRB receives minimal amounts of revenue every fiscal year (average of $0.04 million).

Table 3 – Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)[1]					
			1999-2000		
Business Lines	**Actual 1997-1998**	**Actual 1998-1999**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Refugee Determination	43.5	47.8	41.6	49.5	49.3
Immigration Appeals	4.5	4.5	4.8	4.8	5.5
Inquiries and Detention Reviews	5.9	4.0	6.2	6.2	4.7
Corporate Management and Services	25.4	28.3	29.3	28.7	28.5
Total	**79.3**	**84.7**	**81.9**	**89.1**	**87.9**

Table 4 – Contingent Liabilities

Contingent Liabilities ($ millions)			
	Amount of Contingent Liability		
	March 31, 1998	**March 31, 1999**	**Current as of March 31, 2000**
Claims, Pending and Threatened Litigation	95.1	93.7	95.6
Total	**95.1**	**93.7**	**95.6**

[1] Due to rounding, figures may not add to totals shown.

5 OVERVIEW

A. Mandate, Mission, Vision and Values

The Immigration and Refugee Board's (IRB) mandate is contained in Part IV of the *Immigration Act*.

The IRB:

- makes determinations on refugee claims made in Canada;
- acts as an independent appeal tribunal for appeals from sponsorship refusals, from removal orders, and appeals by the Minister in the course of an inquiry; and
- adjudicates immigration inquiries and detention reviews.

The IRB's mission, on behalf of Canadians, is to make well-reasoned decisions on immigration and refugee matters, efficiently, fairly and in accordance with the law.

The IRB's vision statement is: we will excel in everything we do and will deal simply, quickly and fairly with everyone. Through innovation, we will be a leading-edge administrative tribunal and a creative partner in building the future of the Canadian immigration system.

The IRB is committed to the following values: excellence in delivery; valuing people; open, honest, timely communication; relevant, responsive and accountable management; and, working together effectively.

B. Business Line Descriptions

Refugee Determination

The Refugee Determination business line fulfils Canada's obligations as a signatory to the United Nations *1951 Convention Relating to the Status of Refugees* and the 1967 *Protocol to the Convention* to protect those with a well-founded fear of persecution in their own country for reasons of race, religion, nationality, membership in a particular social group or political opinion. It does this by hearing and deciding claims for refugee status made within Canada. Refugee determination at the IRB deals exclusively with claims to refugee status made by persons who have arrived in Canada and have been referred to the IRB by Citizenship and Immigration Canada (CIC).

Immigration Appeals	The Immigration Appeals business line makes available to Canadian citizens and permanent residents whose family members have been refused landing in Canada, as well as to persons who have been denied admission to or ordered deported from Canada, a quasi-judicial tribunal to which they may appeal. This is done by hearing appeals of refusals of sponsored applications for permanent residence, appeals against removal orders issued against permanent residents, persons found to be Convention refugees or by persons in possession of valid visas and appeals of the Minister of an adjudicator's decision to grant admission or not to order removal.
Inquiries and Detention Reviews	The Inquiries and Detention Reviews business line contributes to ensuring the safety of Canadian society by conducting inquiries on persons seeking admission at a Canadian port of entry believed to be inadmissible or persons in Canada believed to be removable; and by conducting detention reviews for persons who have been detained during the examination, inquiry or removal process.
Corporate Management and Services	The Corporate Management and Services business line supports the other three business lines in the areas of policy, planning, case management, legal services, finance and administration, information systems and human resources. This business line provides quality service and advice to senior management and supports regional and district offices in attaining corporate objectives.

C. Organization

The Chairperson of the immigration and Refugee Board (IRB) reports to Parliament through the Minister of Citizenship and Immigration. He is the IRB's chief executive officer and has five persons reporting to him.

The Executive Director is the IRB's chief operating officer and as such is responsible for IRB operations and the overall administration of the IRB. The Executive Director is also directly responsible for the results of the Corporate Management and Services business line. In 1999-2000, this business line had 266 Full-Time Equivalents (FTEs) and expenditures of $28.5 million.

The Deputy Chairperson of the Convention Refugee Determination Division (CRDD) – which has approximately 180 decision-makers appointed by the Governor in Council – is responsible for the results of the Refugee Determination business line. In 1999-2000, this business line had 667 FTEs and expenditures of $49.3 million.

The Deputy Chairperson of the Immigration Appeal Division (IAD) – which has 27 decision-makers appointed by the Governor in Council – is responsible for the results of the Immigration Appeals business line. In 1999-2000, this business line had 70 FTEs and expenditures of $5.5 million.

The Director General of the Adjudication Division – which has 28 decision-makers appointed under the *Public Service Employment Act* – is responsible for the Inquiries and Detention Reviews business line. In 1999-2000, this business line had 49 FTEs and expenditures of $4.7 million.

In addition, there is an Assistant Deputy Chairperson who is responsible for professional development.

The IRB's head office is situated in Ottawa. There are regional offices in Montréal, Toronto and Vancouver, and district offices in Ottawa and Calgary.

Figure 12 - Organization Chart

Immigration and Refugee Board

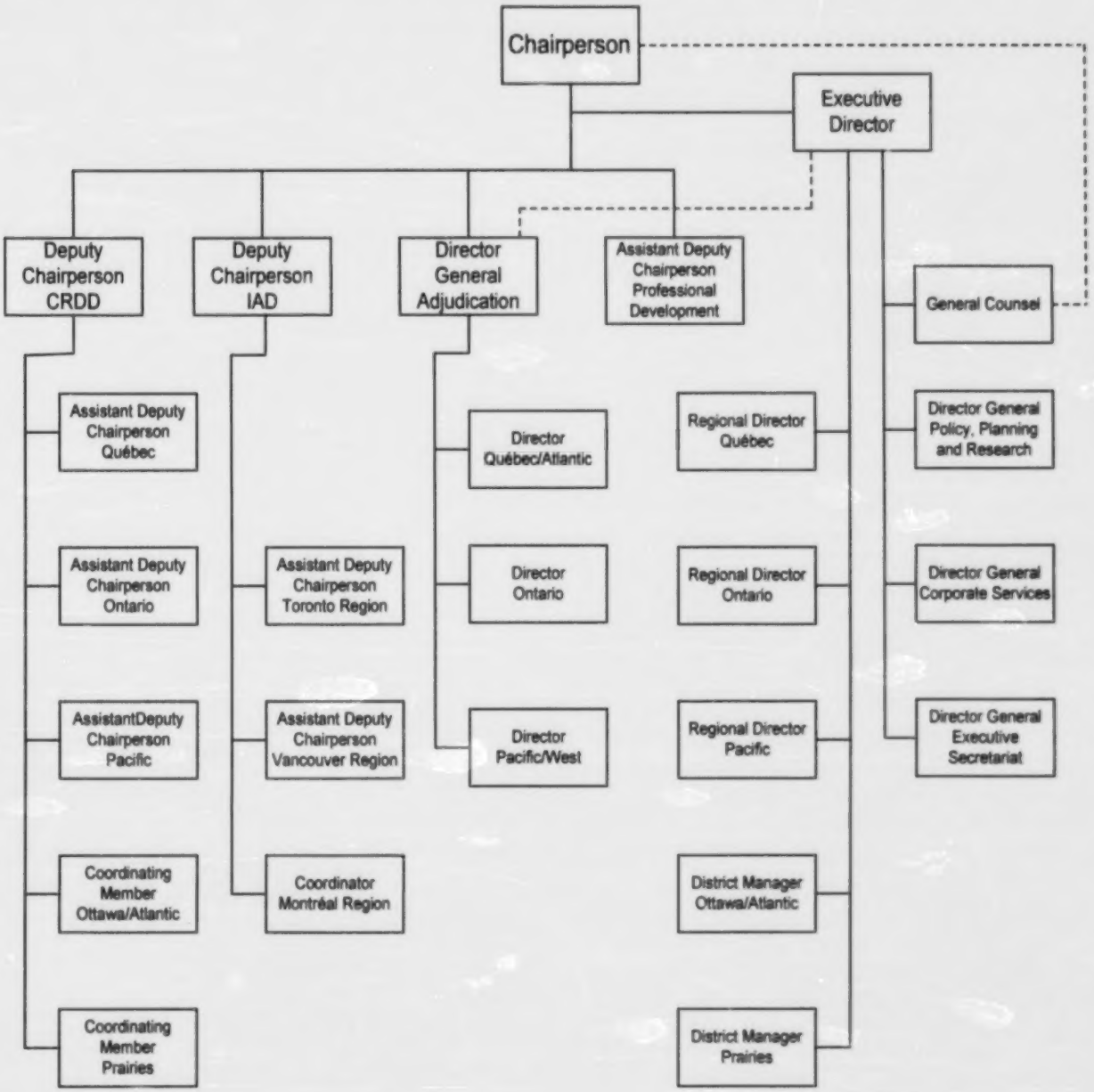

6 OTHER INFORMATION

A. Contact List

For further information on the Immigration and Refugee Board, visit the IRB website at **www.irb.gc.ca** or contact **Public and Parliamentary Affairs** by phone at **(613) 943-0201**, by facsimile at (613) 996-0270, or by mail addressed to 344 Slater Street, Ottawa K1A 0K1.

B. Legislation Administered and Associated Regulations

Immigration Act (R.S.C. 1985, c. I-2, as amended)

Convention Refugee Determination Division Rules (SOR/93-45)

Immigration Appeal Division Rules (SOR/93-46, as amended)

Adjudication Division Rules (SOR/93-47)

C. List of Other Departmental Reports

Report on Plans and Priorities for 2000-2001

Performance Report for 1998-1999

Report on Plans and Priorities for 1999-2000

Performance Report for 1997-1998

Report on Plans and Priorities for 1998-1999

Performance Report for 1996-1997

Report on Plans and Priorities for 1997-1998

Performance Report for 1995-1996

D. Immigration and Refugee Board Processes

The Convention Refugee Determination Process

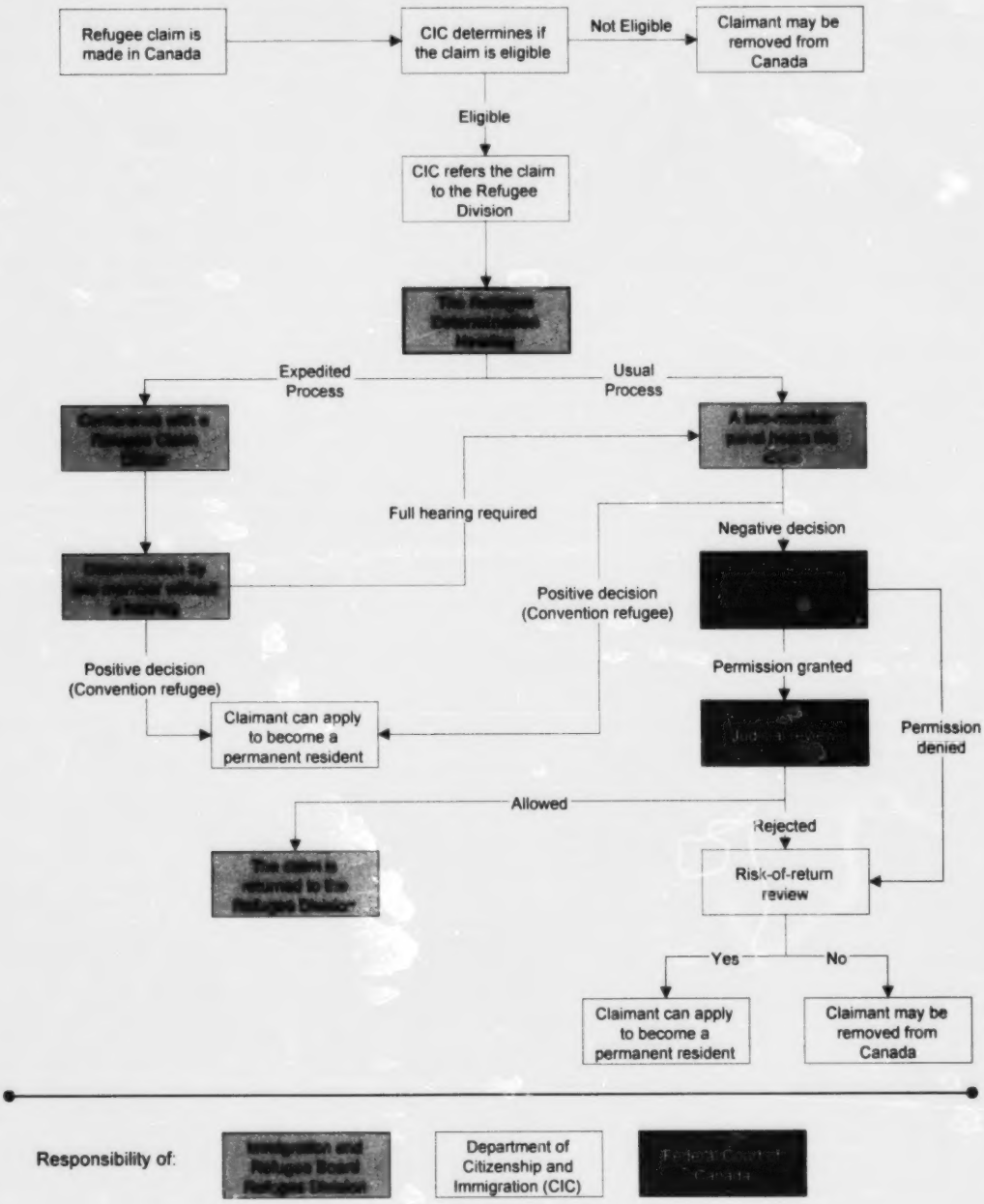

The Sponsorship Appeal Process

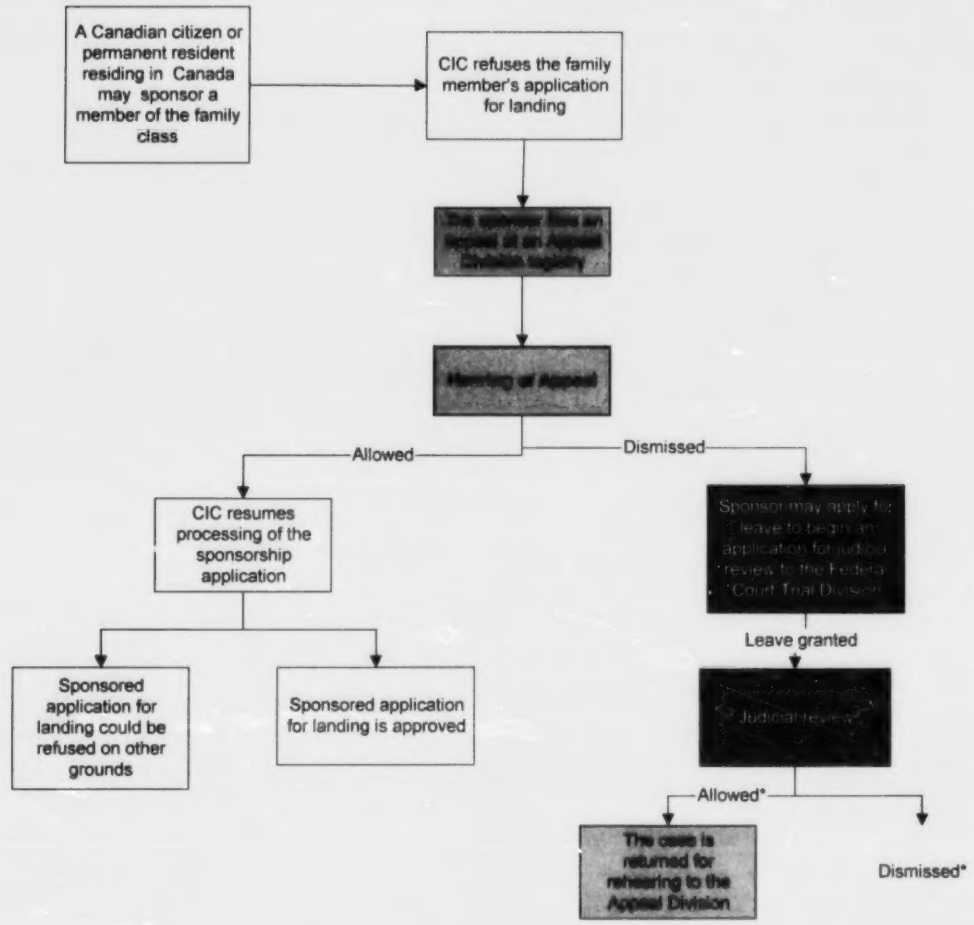

*There is a possibility of appeal to the Federal Court where a serious question of general importance is certified

Responsibility of: Department of Citizenship and Immigration (CIC) | Federal Court of Canada

The Removal Order Appeal Process

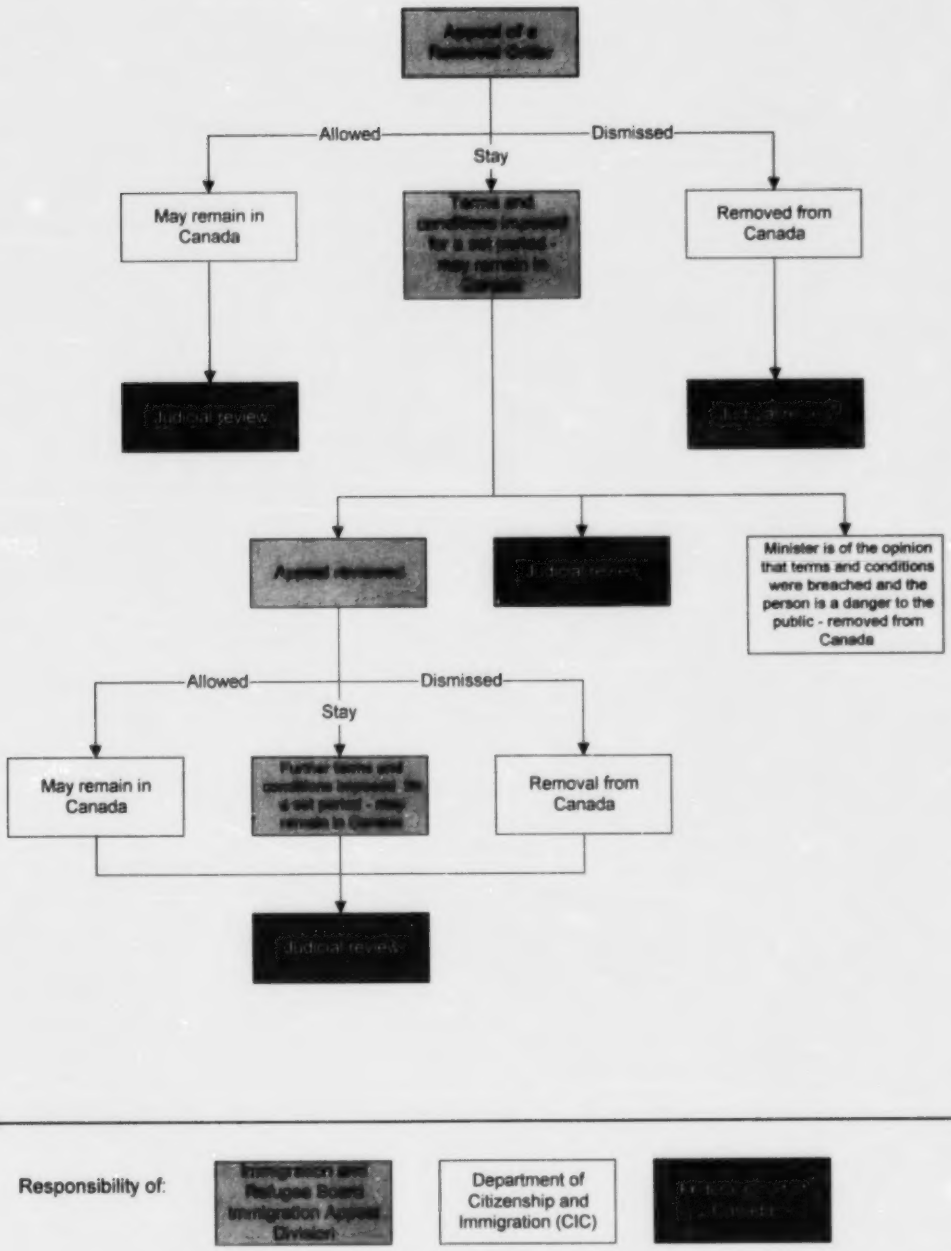

Responsibility of:

Department of Citizenship and Immigration (CIC)

The Immigration Inquiry Process

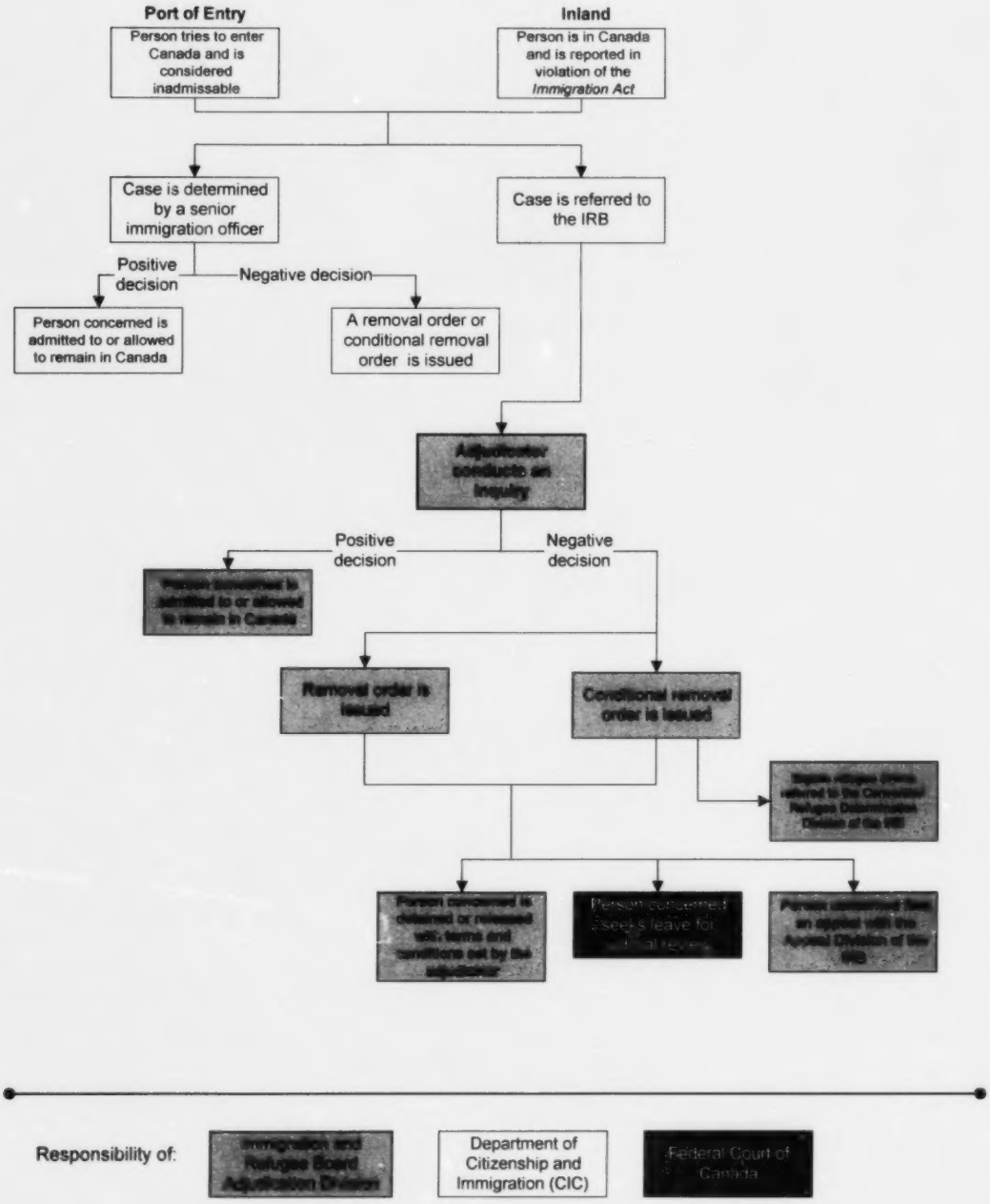

C. Index

A

Adjudication Division	1,12,13,28,30
Alternative dispute resolution (ADR)	15
Appeals finalized	10

B

Business line descriptions	26

C

Case Management System	2, 15, 22
Chairperson	1,3,12,16,28
Citizenship and Immigration Canada (CIC)	4,13,18,26
Claims finalized	6,8
Consultative Committee on Practices and Procedures (CCPP)	20
Consistency	1,3,4,6,9,11,12
Contingency plan	20
Convention Refugee Determination Division (CRDD)	1,28
Corporate Management and Services	24,25,27,28
Cost per appeal	9,10
Cost per claim	6,8
Cost per inquiry and detention review	14
Country of Origin Information Working Group	18

D

Deputy Chairperson	28
Detention reviews	1,6,12,13,14,15,25-28
Director General	28

E

Emerging issues	5,19
Executive Director	28

F

Federal Court	5,9,11,13

G

Guidelines	12,16

I

Immigration Act	4,12,13,16,26,30
Immigration Appeal Division (IAD)	1,9,28
Immigration Appeals	1,9,15,16,28,30
Inquiries and Detention Reviews	1,6,12,13,15,24-28
Inquiries finalized	13
Intergovernmental Consultations (IGC) Group	17

International Association of Refugee Law Judges (IARLJ) 18
Inventory 1,2,4,5,6,7,9,10

L
Legislative review 3,18

M
Mandate 4,26
Marine Arrivals 1,2,8,13,19
Minister of Citizenship and Immigration 4,18,28
Mission 4,26
Modern Comptrollership 21

N
National Learning Plan 17

O
Offices 27,28

P
Planned spending 6,9,12,22-25
Pending inventory 1,2,5,7,10
Processing time 1,2,4,5,6,8,9,11,15,16
Professional development 5,12,17,28
Protocol Addressing Member Conduct Issues 20

Q
Quality 1-6,9,14

R
Refugee Determination 1,4,6,26,28,31
Reports 30

S
Stakeholders 5,19,20
Strategic priorities 4

U
United Nations Convention and Protocol Relating to the Status of Refugees 4,26
United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) 20

V
Values 18,26
Videoconferencing 15
Vision 15,21,26

W
Website 30

BUDGET DES DÉPENSES

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/5-2000
ISBN 0-660-61361-1

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

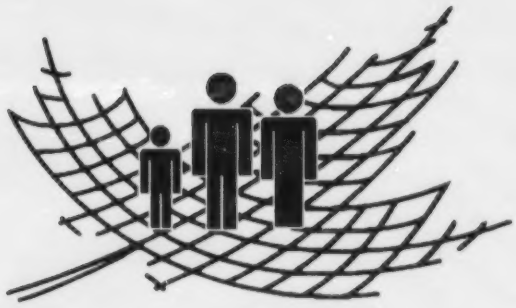

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Rapport sur le rendement

pour la
période se terminant
le 31 mars 2000

Elinor Caplan
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

Section 1 : Message du président 1

Section 2 : Rendement de l'organisation

A. Contexte socio-économique 4
B. Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats 5
C. Réalisations par secteur d'activité
- Détermination du statut de réfugié 6
- Appels de l'immigration 10
- Enquêtes et examens des motifs de détention 13
D. Réalisations sur le plan du rendement à l'échelle de l'organisation 15

Section 3 : Groupement des rapports

Modernisation de la fonction de contrôleur 22

Section 4 : Rendement financier

A. Aperçu du rendement financier 23
B. Tableaux financiers 24

Section 5 : Aperçu de l'organisation

A. Mandat, mission, vision et valeurs 27
B. Description des secteurs d'activité 27
C. Organisation 29

Section 6 : Autres renseignements

A. Personnes-ressources 31
B. Lois appliquées et règlements connexes 31
C. Autres rapports de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié 31
D. Processus de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié 32
E. Index 36

Liste des tableaux et des figures

Tableau des principaux engagements en matière de résultats
Figure 1 5

Détermination du statut de réfugié
Figure 2 : Nombre de revendications réglées 7
Figure 3 : Nombre de revendications en instance 7
Figure 4 : Coût par revendication 8
Figure 5 : Nombre de mois écoulés – Rev. reçues à réglées 9

Appels de l'immigration
Figure 6 : Nombre d'appels réglés 10
Figure 7 : Nombre d'appels en instance 11
Figure 8 : Coût par appel 11
Figure 9 : Nombre de mois écoulés – Dossiers reçus à réglés 12

Enquêtes et examens des motifs de détention
Figure 10 : Nombre d'enquêtes et d'examens des motifs de détention 14
Figure 11 : Coût par enquête et par examen des motifs de détention 15

Tableaux financiers
Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés 24
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 25
Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 26
Tableau 4 : Passif éventuel 26

Organigramme
Figure 12 30

1 MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de soumettre au Parlement le rapport sur le rendement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) pour l'exercice 1999-2000.

La CISR, qui est le plus important tribunal administratif au Canada, a pour mission de rendre des décisions touchant les immigrants et les réfugiés avec efficacité, avec équité et en conformité de la Loi. Chacune de ces décisions, qui sont d'intérêt public, a un impact direct sur la vie, la liberté et la sécurité des personnes visées.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la CISR avait deux grandes priorités. La première a consisté à continuer à chercher de nouvelles façons d'améliorer la qualité de la prise de décision et d'assurer un traitement davantage cohérent des cas similaires. La deuxième priorité a consisté à améliorer l'efficacité de nos processus afin de régler les cas plus rapidement et à réduire le nombre des cas en instance. Le présent rapport fait état des réalisations de la CISR au regard de ces grandes priorités.

La plus grande réalisation de la CISR au cours de l'exercice aura été de réussir à maintenir la haute qualité de ses décisions en dépit de la hausse considérable du nombre de cas. Depuis de nombreuses années, la charge de travail de la CISR était demeurée relativement constante. Toutefois, au cours de l'exercice 1999-2000, la CISR a rendu plus de 52 000 décisions, soit 5 000 de plus qu'au cours de l'exercice précédent. L'activité a été particulièrement fébrile à la CISR au cours de l'exercice 1999-2000; de nombreux facteurs ont donné lieu à cette situation.

La Section d'appel de l'immigration (SAI), qui entend les appels en matière de parrainage et les appels relatifs à une mesure de renvoi, a reçu plus d'appels que prévu; la hausse a été de 10 pour 100. Au cours de l'exercice 1999-2000, la SAI a légèrement réduit le nombre des appels en instance et, en dépit de l'augmentation de la charge de travail au cours des deux derniers exercices, elle a ramené le délai de traitement de 11 à 7 mois.

En 1999-2000, la Section d'arbitrage, qui se charge des enquêtes en matière d'immigration et des examens des motifs de détention, a réalisé 85 pour 100 plus d'examens des motifs de détention que prévu, en raison principalement de l'arrivée par la mer de 599 ressortissants chinois sur la côte ouest au cours de l'été 1999. Cette Section a été la première à ressentir la pression qu'a occasionné l'arrivée de ces immigrants par la mer et elle a rapidement redéployé et augmenté son effectif pour relever le défi. En dépit de l'augmentation de la charge de travail et du défi que posait la détention à long terme de revendicateurs du statut de réfugié qui

comprenaient des mineurs, la Section a été en mesure de faire face à la charge de travail.

La Section du statut de réfugié (SSR) a également été touchée par les arrivées de migrants par la mer. La SSR a traité un nombre sans précédent de revendications du statut de réfugié prioritaires alors qu'elle se trouvait dans le collimateur des médias et du grand public.

Je suis très fier des nombreux employés de la CISR qui ont mis l'épaule à la roue pour faire face à cette situation inusitée. Je parle des décideurs, des agents préposés aux cas, des agents chargés de la revendication, du personnel du greffe et d'un grand nombre d'autres personnes qui ont travaillé pendant de longues heures, annulé leurs vacances et trouvé des solutions innovatrices à des problèmes qui semblaient insurmontables pour que la justice puisse être rendue.

Cependant, les 577 revendications du statut de réfugié attribuables aux arrivées de migrants au large de la côte ouest n'ont représenté qu'un faible pourcentage de l'augmentation de 23 pour 100 des revendications du statut de réfugié déférées à la SSR en 1999-2000. Au total, la CISR a reçu 31 000 revendications du statut de réfugié, soit 6 000 de plus que les prévisions. Fait digne de mention, un grand nombre d'autres pays d'accueil en Europe ont connu une hausse similaire du nombre de revendications reçues et les comportements migratoires nous portent à croire que cette tendance devrait se poursuivre.

Les améliorations d'efficacité réalisées en « travaillant plus intelligemment » ne peuvent entièrement compenser une augmentation de la charge de travail de l'ampleur de celle à laquelle la CISR a dû faire face en 1999-2000. Les délais de traitement sont fonction du nombre de revendications dans le système et des niveaux de ressources. Lorsque les revendications sont plus nombreuses et que les niveaux de ressources demeurent constants, les délais de traitement augmentent inévitablement parce que les cas s'accumulent. La CISR n'a pas l'intention de compromettre la qualité des décisions en traitant des cas à la hâte dans le système.

L'amélioration des délais de traitement n'est pas seulement une priorité de la CISR. Il s'agit également d'une priorité du Parlement et de la population canadienne. La CISR était en bonne voie d'atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé, qui était d'en arriver à un délai de traitement de huit mois avant le 31 mars 2000. Cependant, l'augmentation du nombre de cas s'est répercutée sur le rendement global au deuxième semestre de l'exercice. À la fin de l'exercice 1999-2000, il y avait 26 000 cas en instance comparativement à 23 000 à la fin de l'exercice précédent. Si elle n'avait pas reçu 6 000 revendications supplémentaires, la SSR aurait ramené le nombre de cas en instance à 20 000. Néanmoins, en ayant recours à différentes solutions de gestion des cas, la SSR a réussi à ramener le délai de traitement moyen à 9,8 mois, ce qui représente une diminution de deux mois par rapport à l'exercice antérieur.

L'augmentation de la charge de travail continuera à se répercuter sur nos résultats au cours de l'exercice 2000-2001. Certes, nous pouvons redéployer notre personnel et raffiner nos méthodes de travail, mais les ressources à notre disposition ne fluctueront pas nécessairement en fonction du nombre de cas qui nous seront déférés. Dans les circonstances, la CISR a axé ses efforts sur l'amélioration de la gestion globale de sa charge de travail.

Les initiatives mises de l'avant comprennent un nouveau système de gestion des cas, des entrevues avec les nouveaux arrivants, un plus grand nombre de décisions rendues de vive voix et le recours au mode alternatif de règlement des conflits. Bien que l'augmentation de la charge de travail ait empêché les effets de ces initiatives de se manifester immédiatement, celles-ci devraient entraîner une amélioration de la productivité à moyen terme.

Nous continuons également à réaliser des progrès en ce qui concerne la qualité et la cohérence de la prise de décision. L'échange de renseignements et de connaissances entre le personnel de la Commission, les commissaires et les équipes géographiques a favorisé et continuera de favoriser la cohérence. De plus, nous avons mis au point des outils qui nous permettent d'évaluer la situation lorsque des variations régionales se produisent. Dernièrement, la CISR a amélioré les méthodes qu'elle utilise pour évaluer ses commissaires et elle a intégré un programme de mentorat et d'encadrement à la formation des commissaires pour que ceux-ci puissent disposer du soutien professionnel essentiel à la prise de décisions éclairées.

Tout en poursuivant la mise en oeuvre de ces initiatives, la CISR doit également se préparer à relever les défis que posera la mise en oeuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* proposée lorsqu'elle aura été adoptée par le Parlement. Vous pouvez être assurés que nous allons respecter notre engagement aux Canadiens et aux Canadiennes, et à tous ceux et celles qui comparaissent devant nous, de faire en sorte que la loi soit appliquée en tout temps aussi simplement, rapidement et équitablement que possible.

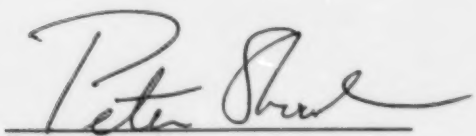

Peter Showler
Président

2 RENDEMENT DE L'ORGANISATION

A. Contexte socio-économique

Objectifs – La Commission a pour objectif de faire en sorte que le Canada respecte ses obligations en ce qui a trait à l'immigration et aux réfugiés qu'il a contractées en signant la *Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967* s'y rapportant. Ces obligations sont définies dans la *Loi sur l'immigration*. La Commission est un tribunal indépendant qui rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. La Commission appuie le gouvernement dans sa mission qui consiste à bâtir un Canada plus fort en mettant à la disposition des Canadiens un système qui rend des décisions équitables avec efficacité en ce qui à trait à l'immigration et aux réfugiés.

Priorités stratégiques – Les priorités stratégiques de la Commission sont les suivantes :

- réduire le délai de traitement des cas;
- améliorer la qualité et la cohérence des décisions;
- accroître la productivité et réduire le nombre de cas en instance.

Facteurs socio-économiques – En prenant les mesures dictées par ces priorités, la CISR doit tenir compte, entre autres, des facteurs extérieurs suivants :

- charge de travail variable et imprévisible déterminée par des facteurs hors de son contrôle;
- opinion publique de plus en plus répandue selon laquelle des immigrants au pays abusent du système de détermination du statut de réfugié pour se soustraire à la politique en matière d'immigration du Canada;
- modifications proposées à la loi ayant trait à l'immigration et aux réfugiés qui pourraient se répercuter sur le fonctionnement de la Commission.

Partenaires essentiels – La Commission travaille en collaboration avec ses partenaires pour ce qui est des questions qui ont trait à son mandat et à ses fonctions. La Commission et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (CIC), qui ont des mandats distincts mais complémentaires, ont formé un solide partenariat. La Commission compte, parmi ses autres partenaires, des organismes et des ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les différents barreaux et des organismes non gouvernementaux.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

B. Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)* de 1999-2000, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) s'est engagée à rendre des décisions de qualité en temps opportun.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la productivité a été élevée dans les trois sections et les délais de traitement ont été réduits. Au cours de la même période, la CISR a maintenu un processus décisionnel de haute qualité. Une hausse appréciable des revendications du statut de réfugié déférées a entraîné une augmentation du nombre de cas en instance. La section qui suit fait état des résultats obtenus au regard des principaux engagements.

Figure 1 – Tableau des principaux engagements en matière de résultats

À l'intention des Canadiens et des Canadiennes :	***qui se manifeste par :***	***réalisation signalée :***
1. rendre, en temps opportun, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi	• le nombre de cas réglés par chaque Section • l'antériorité des cas et le nombre de cas en instance • le coût pas cas • les délais de traitement • le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale • un processus décisionnel cohérent	page 6
2. être un tribunal administratif d'avant-garde	• l'utilisation novatrice et optimale de la technologie • des initiatives de gestion des cas • le perfectionnement professionnel • la reconnaissance d'autres personnes et organisations, tant à l'échelle nationale qu'internationale	page 15
3. être un partenaire qui contribue avec innovation à tracer le système d'immigration du Canada	• une approche intégrée à la gestion du portefeuille • la faculté de réagir aux questions d'actualité • les relations efficaces avec les clients et intervenants (autres tribunaux administratifs et organismes gouvernementaux)	page 19

B. Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)* de 1999-2000, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) s'est engagée à rendre des décisions de qualité en temps opportun.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la productivité a été élevée dans les trois sections et les délais de traitement ont été réduits. Au cours de la même période, la CISR a maintenu un processus décisionnel de haute qualité. Une hausse appréciable des revendications du statut de réfugié déférées a entraîné une augmentation du nombre de cas en instance. La section qui suit fait état des résultats obtenus au regard des principaux engagements.

Figure 1 – Tableau des principaux engagements en matière de résultats

À l'intention des Canadiens et des Canadiennes :	***qui se manifeste par :***	***réalisation signalée :***
1. rendre, en temps opportun, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi	• le nombre de cas réglés par chaque Section • l'antériorité des cas et le nombre de cas en instance • le coût pas cas • les délais de traitement • le nombre de décisions infirmées par la Cour fédérale • un processus décisionnel cohérent	page 6
2. être un tribunal administratif d'avant-garde	• l'utilisation novatrice et optimale de la technologie • des initiatives de gestion des cas • le perfectionnement professionnel • la reconnaissance d'autres personnes et organisations, tant à l'échelle nationale qu'internationale	page 15
3. être un partenaire qui contribue avec innovation à tracer le système d'immigration du Canada	• une approche intégrée à la gestion du portefeuille • la faculté de réagir aux questions d'actualité • les relations efficaces avec les clients et intervenants (autres tribunaux administratifs et organismes gouvernementaux)	page 19

C. Réalisations par secteur d'activité

RÉSULTAT

1. Rendre, en temps opportun, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi

Dans cette section, nous soulignons les réalisations en 1999-2000 par secteur d'activité (pour Détermination du statut de réfugié, Appels de l'immigration, et Enquêtes et examens des motifs de détention). Pour faire état des résultats obtenus, nous utilisons plusieurs indicateurs de rendement. Au cours de l'exercice 1999-2000, la CISR a démontré son engagement en matière de qualité, d'équité et de cohérence.

Détermination du statut de réfugié

Détermination du statut de réfugié – Information financière *(en millions de dollars)*

Dépenses prévues	**41,6 $**
Autorisations totales	*49,5 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	49,3 $

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est expliqué à la Section 4 – Rendement financier.

Le secteur d'activité Détermination du statut de réfugié a pour objectif de rendre en temps opportun des décisions judicieuses concernant des revendications du statut de réfugié au sens de la Convention présentées par des personnes au Canada.

La Section du statut de réfugié (SSR) a réglé 27 802 revendications en 1999-2000. Toutefois, la hausse de 23 % des revendications déférées à la CISR par rapport à l'exercice financier précédent a causé une augmentation du nombre de cas en instance. Malgré cela, la SSR a ramené le délai moyen de traitement à 9,8 mois, ce qui représente une diminution de plus de deux mois par rapport à l'exercice antérieur. Le coût moyen par revendication a connu une hausse de 10 %.

Revendications réglées

En 1999-2000, la SSR a réglé 27 802 revendications; il s'agit d'une diminution de 7 % comparativement à l'exercice 1998-1999 mais d'une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'exercice 1997-1998. La

C. Réalisations par secteur d'activité

RÉSULTAT

1. Rendre, en temps opportun, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi

Dans cette section, nous soulignons les réalisations en 1999-2000 par secteur d'activité (pour Détermination du statut de réfugié, Appels de l'immigration, et Enquêtes et examens des motifs de détention). Pour faire état des résultats obtenus, nous utilisons plusieurs indicateurs de rendement. Au cours de l'exercice 1999-2000, la CISR a démontré son engagement en matière de qualité, d'équité et de cohérence.

Détermination du statut de réfugié

Détermination du statut de réfugié – Information financière *(en millions de dollars)*

Dépenses prévues	**41,6 $**
Autorisations totales	*49,5 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	49,3 $

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est expliqué à la Section 4 – Rendement financier.

Le secteur d'activité Détermination du statut de réfugié a pour objectif de rendre en temps opportun des décisions judicieuses concernant des revendications du statut de réfugié au sens de la Convention présentées par des personnes au Canada.

La Section du statut de réfugié (SSR) a réglé 27 802 revendications en 1999-2000. Toutefois, la hausse de 23 % des revendications déférées à la CISR par rapport à l'exercice financier précédent a causé une augmentation du nombre de cas en instance. Malgré cela, la SSR a ramené le délai moyen de traitement à 9,8 mois, ce qui représente une diminution de plus de deux mois par rapport à l'exercice antérieur. Le coût moyen par revendication a connu une hausse de 10 %.

Revendications réglées

En 1999-2000, la SSR a réglé 27 802 revendications; il s'agit d'une diminution de 7 % comparativement à l'exercice 1998-1999 mais d'une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'exercice 1997-1998. La

diminution est attribuable aux répercussions à court terme des modifications qui ont été apportées aux méthodes de gestion des cas dans deux régions et à l'arrivée imprévue par la mer de revendicateurs chinois au large de la côte ouest.

Figure 2 - Nombre de revendications réglées

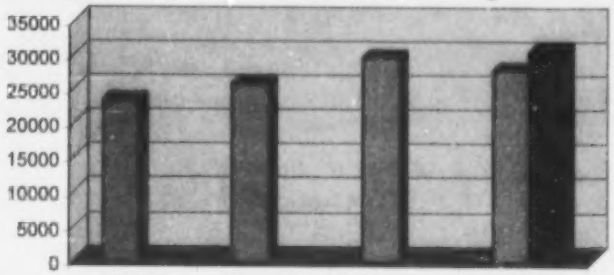

Nombre de revendications en instance

Entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000, le nombre de cas en instance à la SSR est passé de 22 800 à 26 100. La hausse de 3 300 cas est attribuable au nombre sans précédent de revendications qui ont été déférées à la Section. Le nombre de revendications reçues au cours de l'exercice a bondi pour dépasser 31 000, ce qui représente une hausse de 23 % par rapport au niveau de 1998-1999 et de 26 % par rapport à la moyenne annuelle des cinq derniers exercices. Le mouvement à la hausse reflète l'augmentation qui s'est manifestée dans d'autres pays d'accueil en Europe. La SSR a réglé un peu moins de revendications que prévu; ce facteur explique également la hausse du nombre de cas en instance.

Figure 3 - Nombre de revendications en instance

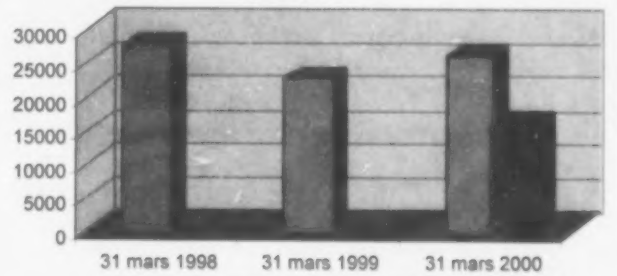

Antériorité des cas en instance

La SSR a poursuivi ses efforts visant à assurer le traitement des cas en instance les plus anciens. La proportion des revendications dont la SSR est saisie depuis moins de 12 mois est passée de 80 % de toutes les revendications en instance au début de 1999-2000 à 89 % à la fin de l'exercice. L'objectif qui avait été fixé pour l'exercice a donc été atteint.

Coût par revendication

Le coût moyen par revendication est passé de 2 377 $ qu'il était en 1998-1999 à 2 616 $ en 1999-2000. Les facteurs suivants ont contribué à cette augmentation : les dépenses occasionnées par les arrivées de migrants au large de la Colombie-Britannique, la révision du traitement et des avantages sociaux ainsi que la diminution du nombre de revendications réglées.

Figure 4 - Coût par revendication

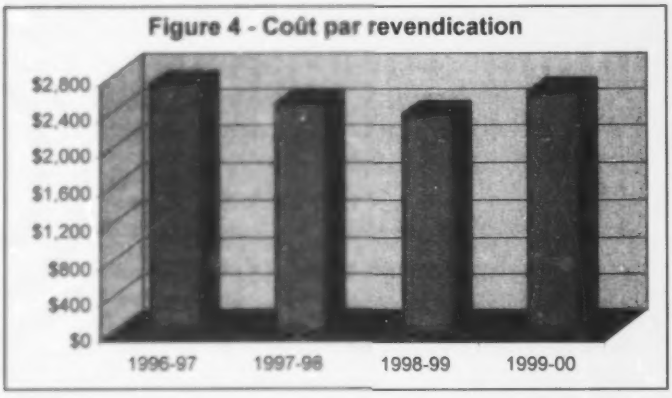

Délai moyen de traitement

En 1999-2000, la SSR a continué de réduire son délai de traitement. La moyenne pour l'exercice a été de 9,8 mois. Elle avait été de 11,9 mois en 1998-1999 et de 13,2 mois en 1997-1998. Si les revendications reçues n'avaient pas été fortement en hausse, l'objectif qui était de régler les revendications en moins de 8 mois aurait été atteint à la fin de l'exercice 1999-2000.

Figure 5 - Nombre de mois - Rev. reçues à réglées

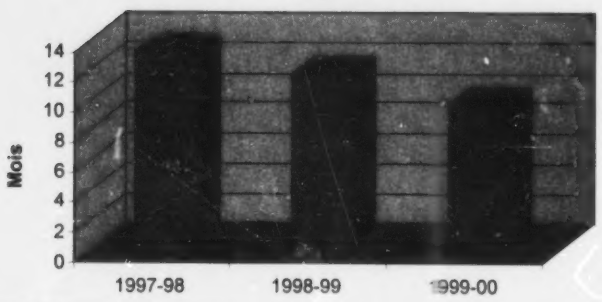

Décisions infirmées par la Cour fédérale

Puisque la Cour fédérale met de 12 à 15 mois pour effectuer le contrôle judiciaire des décisions rendues par la SSR, il est trop tôt pour déterminer combien de décisions rendues en 1999-2000 seront infirmées par la Cour. Au cours des trois derniers exercices pour lesquels des statistiques sont disponibles, c'est à dire de 1996-1997 à 1998-1999, 1 % et moins des décisions ont été infirmées.

Processus décisionnel cohérent

La SSR tente de rendre le processus aussi cohérent que possible. À cet effet, elle dispense une formation complète aux nouveaux commissaires qui comprend, entre autres, un programme de mentorat offert par des commissaires d'expérience, elle regroupe les commissaires et les agents chargés de la revendications en fonction des régions géographiques et elle met au point des outils qui lui permettent d'assurer un contrôle et de gérer la situation lorsqu'il y a incohérence apparente. Il peut s'agir, par exemple, d'analyses des motifs écrits pour les décisions à l'égard de ressortissants de pays pour lesquels les décisions fluctuent fortement pour des raisons inexpliquées. Toutefois, les décisions de la SSR sont rendues par des décideurs indépendants en fonction de la preuve soumise dans chaque cas. Certains écarts sont donc inévitables.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Appels de l'immigration

Appels de l'immigration – Information financière *(en millions de dollars)*	
Dépenses prévues	**4,8 $**
Autorisations totales	*4,8 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	5,5 $

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est expliqué à la Section 4 – Rendement financier.

La Section d'appel de l'immigration (SAI) a statué à l'égard de 4 516 appels en 1999-2000 et légèrement réduit le nombre des appels en instance. La SAI a considérablement réduit leur délai de traitement. Le coût moyen par appel a légèrement augmenté.

La SAI a été en mesure d'obtenir ces résultats parce que la productivité est demeurée élevée, en dépit du plus grand nombre d'appels interjetés. La SAI a continué à appliquer des normes de qualité élevées à ses audiences et décisions.

Appels réglés

En 1999-2000, la SAI a réglé 4 516 appels. L'objectif qui était de 4 600 appels a donc été presque atteint. La productivité des commissaires s'est maintenue à des niveaux records.

Figure 6 - Nombre d'appels réglés

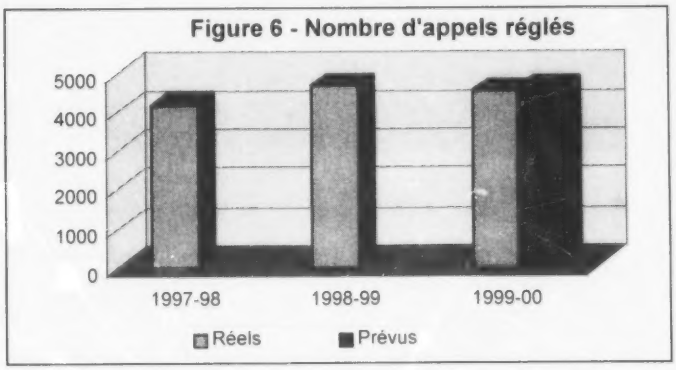

Appels de l'immigration

Appels de l'immigration – Information financière *(en millions de dollars)*

Dépenses prévues	**4,8 $**
Autorisations totales	*4,8 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	5,5 $

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est expliqué à la Section 4 – Rendement financier.

La Section d'appel de l'immigration (SAI) a statué à l'égard de 4 516 appels en 1999-2000 et légèrement réduit le nombre des appels en instance. La SAI a considérablement réduit leur délai de traitement. Le coût moyen par appel a légèrement augmenté.

La SAI a été en mesure d'obtenir ces résultats parce que la productivité est demeurée élevée, en dépit du plus grand nombre d'appels interjetés. La SAI a continué à appliquer des normes de qualité élevées à ses audiences et décisions.

Appels réglés

En 1999-2000, la SAI a réglé 4 516 appels. L'objectif qui était de 4 600 appels a donc été presque atteint. La productivité des commissaires s'est maintenue à des niveaux records.

Figure 6 - Nombre d'appels réglés

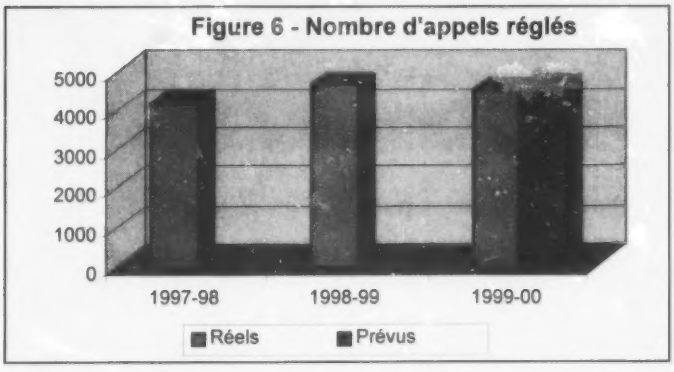

Nombre d'appels en instance

Au 31 mars 2000, il y avait 5 200 appels en instance; il s'agit d'une diminution de 2 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. Plus de 4 400 appels ont été interjetés auprès de la SAI, ce qui constitue un record. En dépit de la productivité élevée, cette situation a nuit aux efforts qui visaient à réduire le nombre d'appels en instance.

Figure 7 - Nombre d'appels en instance

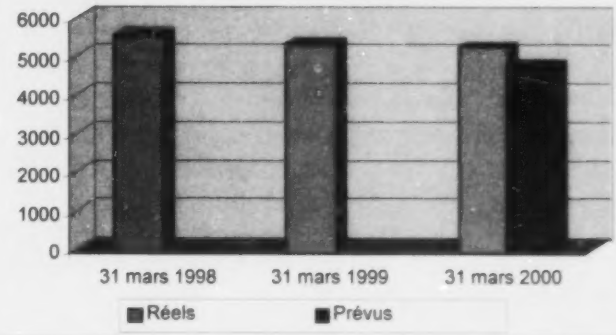

Coût par appel

Le coût par appel est passé de 1 726 $ qu'il était en 1998-1999 à 1 825 $ en 1999-2000, principalement en raison de la révision du traitement et des avantages sociaux.

Figure 8 - Coût par appel

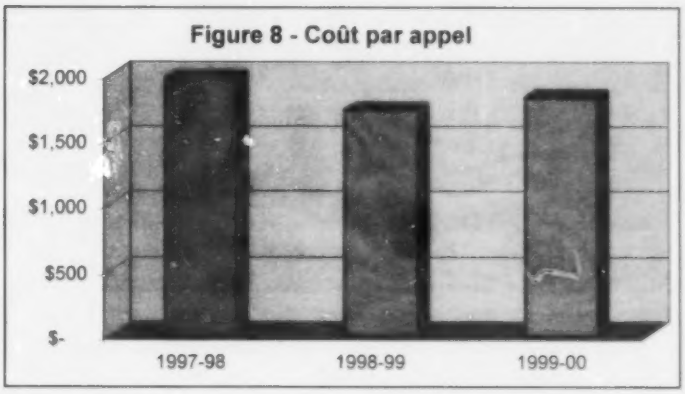

Délai moyen de traitement

La SAI s'était engagée à ramener le délai de traitement à moins de 9 mois avant la fin de l'exercice 1999-2000. Cet objectif a été atteint en 1998-1999, soit un an plus tôt que prévu. Le délai moyen de traitement a encore été réduit de deux mois au cours de l'exercice 1999-2000. Il dépassait à peine 7 mois.

Figure 9 - Nombre de mois écoulés - Dossiers reçus à réglés

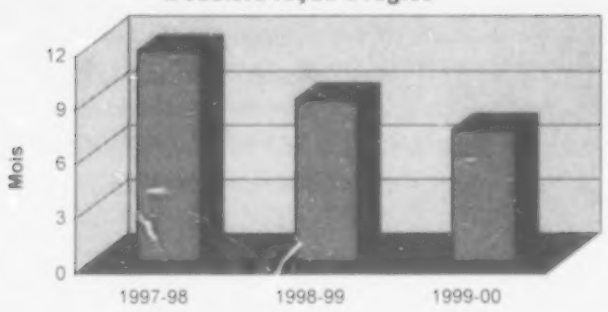

Décisions infirmées par la Cour fédérale

Au cours des trois derniers exercices pour lesquels des données sont disponibles, c'est à dire de 1996-1997 à 1998-1999, moins de 1 % des décisions ont été infirmées par la Cour.

Processus décisionnel cohérent

La cohérence du processus décisionnel pose un défi à tous les tribunaux administratifs qui ont des bureaux dans l'ensemble du pays. Ce défi est accentué à la SAI qui est habilitée par la loi à faire usage de son pouvoir discrétionnaire lorsque cela est justifié par des « raisons d'ordre humanitaire » ou « les circonstances particulières de l'espèce ».

Pour favoriser la cohérence, la SAI a pris les mesures suivantes en 1999-2000 :

- formation professionnelle ciblée;
- étude et analyse des questions d'intérêt commun par les commissaires;
- participation des commissaires, à titre d'observateurs, aux audiences présidées par d'autres commissaires;
- programme de formation à l'intention des nouveaux commissaires;
- examen des questions en litige ainsi que de la version provisoire des décisions rendues et des motifs sur lesquels elles sont fondées;
- participation des commissaires à des réunions, y compris des conférences nationales;
- publication de politiques et d'avis de pratique.

La SAI a aussi pris de nouvelles mesures en vue d'améliorer la cohérence. Elle a notamment établi

des Directives du président qui traitent des appels de mesures de renvoi fondés sur l'article 70 et elle a organisé des séances nationales de formation par vidéoconférence.

Enquêtes et examens des motifs de détention

Enquêtes et examens des motifs de détention – Information financière *(en millions de dollars)*

Dépenses prévues	**6,2 $**
Autorisations totales	*6,2 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	4,7 $

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est expliqué à la Section 4 – Rendement financier.

La Section d'arbitrage mène des enquêtes et procède à des examens des motifs de détention qui sont de nature contradictoire. L'arbitre est un décideur indépendant et il siège seul. La Section mène une enquête lorsqu'une personne qui demande l'admission au Canada est jugée non admissible ou lorsqu'une personne déjà au Canada est soupçonnée d'avoir contrevenu à la *Loi sur l'immigration*.

La Section procède à un examen des motifs de détention lorsque des personnes sont détenues par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) parce qu'on a des raison de croire qu'elles ne se présenteront pas aux fins d'interrogatoire, d'enquête ou de renvoi, qu'on considère qu'elles posent un danger pour la société ou que le Ministre n'est pas en mesure d'établir leur identité.

Enquêtes et examens des motifs de détention conclus

En 1999-2000, la Section d'arbitrage a mené 4 042 enquêtes, procédé à 15 721 examens des motifs de détention et rendu 19 763 décisions. En 1999-2000, la Section a mené légèrement plus d'enquêtes qu'en 1998-1999; la hausse a été de 2 %. Les examens des motifs de détention ont toutefois connu une hausse considérable de 90 % par rapport à 1998-1999.

des Directives du président qui traitent des appels de mesures de renvoi fondés sur l'article 70 et elle a organisé des séances nationales de formation par vidéoconférence.

Enquêtes et examens des motifs de détention

Enquêtes et examens des motifs de détention – Information financière *(en millions de dollars)*	
Dépenses prévues	**6,2 $**
Autorisations totales	*6,2 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	4,7 $

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est expliqué à la Section 4 – Rendement financier.

La Section d'arbitrage mène des enquêtes et procède à des examens des motifs de détention qui sont de nature contradictoire. L'arbitre est un décideur indépendant et il siège seul. La Section mène une enquête lorsqu'une personne qui demande l'admission au Canada est jugée non admissible ou lorsqu'une personne déjà au Canada est soupçonnée d'avoir contrevenu à la *Loi sur l'immigration*.

La Section procède à un examen des motifs de détention lorsque des personnes sont détenues par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) parce qu'on a des raison de croire qu'elles ne se présenteront pas aux fins d'interrogatoire, d'enquête ou de renvoi, qu'on considère qu'elles posent un danger pour la société ou que le Ministre n'est pas en mesure d'établir leur identité.

Enquêtes et examens des motifs de détention conclus

En 1999-2000, la Section d'arbitrage a mené 4 042 enquêtes, procédé à 15 721 examens des motifs de détention et rendu 19 763 décisions. En 1999-2000, la Section a mené légèrement plus d'enquêtes qu'en 1998-1999; la hausse a été de 2 %. Les examens des motifs de détention ont toutefois connu une hausse considérable de 90 % par rapport à 1998-1999.

L'augmentation des examens des motifs de détention est principalement attribuable à l'arrivée par la mer, au large de la côte ouest, de 599 ressortissants chinois au cours de l'été 1999 et à leur détention subséquente. L'arrivée de ces ressortissants a eu des répercussions dans l'ensemble du pays car des arbitres de toutes les régions ont été dépêchés en Colombie-Britannique en raison de l'augmentation de la charge de travail. L'effectif du bureau d'arbitrage de Vancouver a temporairement été porté de 2 à 8 arbitres. Deux arbitres ont été dépêchés à Prince George où étaient détenus plusieurs revendicateurs.

L'augmentation est également attribuable à deux décisions de la Cour fédérale qui reconnaissent le droit à un examen des motifs de détention aux personnes qui sont incarcérées pour avoir commis un crime et qui sont admissibles à une libération conditionnelle de jour, et qui sont aussi détenues par CIC pour avoir contrevenu à la *Loi sur l'immigration*.

Les arbitres doivent présider des audiences dans de nombreuses installations de détention, souvent en régions éloignées et quelquefois dans des conditions défavorables. Cette fragmentation de la charge de travail dans plusieurs endroits géographiques est un véritable défi qui rend la gestion des cas difficile, réduit la souplesse et nuit à la productivité.

Figure 10 - Nombre d'enquêtes et d'examens des motifs de détention

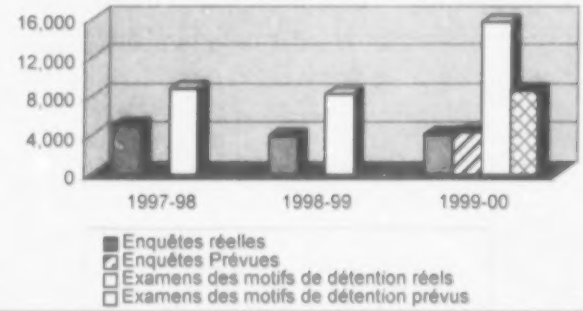

Coût par enquête et examen des motifs de détention

En 1999-2000, le coût moyen par enquête est demeuré à 595 $. Le coût d'un examen des motifs de détention a diminué et est passé de 378 $ qu'il était en 1998-1999 à 291 $ en 1999-2000 parce qu'un certain nombre d'examens ont été réalisés conjointement.

Figure 11 - Coût par enquête et par examen des motifs de détention

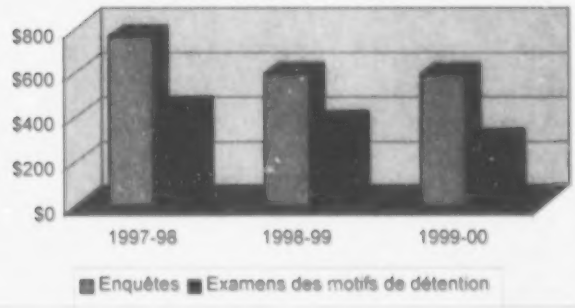

Décisions infirmées par la Cour fédérale

La qualité des décisions a continué d'être élevée en 1999-2000. Moins de 1 % des décisions ont été infirmées par la Cour fédérale.

D. Réalisations sur le plan du rendement à l'échelle de l'organisation

La présente section donne un aperçu du rendement à l'échelle de l'organisation dans les domaines qui transcendent les secteurs d'activité. Elle porte sur des initiatives qui font de la CISR une organisation d'avant-garde et un partenaire qui contribue avec innovation au système d'immigration du Canada.

RÉSULTAT
2. Être un tribunal administratif d'avant-garde

Utilisation novatrice et optimale de la technologie

Système de gestion des cas

Puisque le logiciel opérationnel de la CISR est désuet et doit être remplacé, la Commission est en voie d'acquérir le logiciel nécessaire à la mise en oeuvre d'un nouveau système de gestion des cas. Le Conseil du Trésor a donné son approbation définitive au projet en 1999 et débloqué des crédits spéciaux se chiffrant à 6,9 millions de dollars pour les trois prochains

exercices financiers. Le processus d'acquisition du logiciel par voie concurrentielle a été mis en branle et le contrat a été attribué en juin 2000.

Vidéoconférence

La CISR a actuellement recours à la vidéoconférence pour tenir des audiences, mener des enquêtes et effectuer des examens des motifs de détention, dispenser de la formation et tenir des réunions. Elle continuera à faire un usage optimal de cette technologie pour accroître l'efficacité et l'accessibilité.

Initiatives de gestion des cas

Mode alternatif de règlement des conflits (MARC)

En 1997, la CISR a lancé le projet pilote MARC au bureau régional de Toronto de la Section d'appel de l'immigration (SAI) afin de régler certains appels en matière de parrainage sans tenir d'audience. Le processus comprend habituellement une séance de médiation à laquelle participent les parties et un agent de règlement des conflits de la SAI. Il s'agit d'une procédure judiciaire officieuse, davantage axée sur le consensus que sur la confrontation, à laquelle on a recours essentiellement lorsque l'appelant désire réunir les membres de sa famille. Le MARC est en accord avec la vision de la CISR qui consiste à régler les questions « simplement, rapidement et équitablement ». Les résultats du projet pilote sont très positifs : le taux de règlement est de 50 %, le délai de traitement a été réduit de moitié et le taux de satisfaction des participants est élevé.

Le MARC a été intégré à la procédure d'appel en matière de parrainage pour des types de cas précis à Toronto en 1999. L'initiative a été mise en oeuvre à Vancouver en mars 2000. Montréal suivra en 2001.

Amélioration des processus

L'amélioration de la gestion globale de la charge de travail a continué d'être une priorité pour toutes les sections. Il s'agissait de trouver des façons d'améliorer tous les aspects du traitement des cas, y compris les activités qui ont lieu avant, pendant et après l'audience.

En 1999-2000, la CISR a mis en place des processus améliorés pour gérer sa charge de travail plus efficacement. Voici des exemples des améliorations qui ont été apportées dans toutes les sections :

- recours au processus accéléré pour le traitement des cas manifestement bien fondés;
- plus grande utilisation du mode alternatif de règlement des conflits (MARC) pour les appels en matière de parrainage à la SAI;
- suivi en fonction des normes de temps (par ex., pour la mise au rôle, le traitement, la rédaction de motifs);
- recours accru aux tribunaux à un seul commissaire;
- établissement des normes de rendement applicables à toutes les étapes des processus;
- partage entre les régions et les Sections des pratiques exemplaires en ce qui concerne la prise de contact hâtive avec les parties et les revendicateurs;
- instituer des pratiques de mise au rôle plus efficaces;
- les décisions et les motifs sont communiqués de vive voix plus souvent;
- amélioration des pratiques d'examen initial des cas et sélection du processus approprié.

Directives sur les appels de mesures de renvoi

En vertu de la *Loi sur l'immigration*, le président de la CISR est habilité à donner des directives en vue d'aider les décideurs à exercer leurs fonctions. La CISR travaille actuellement à l'élaboration des premières directives à l'intention de la Section d'appel de l'immigration. Les *Directives sur les appels de mesures de renvoi fondés sur l'article 70* aideront les commissaires de la CISR à exercer leur pouvoir discrétionnaire relativement aux appels interjetés contre une mesure de renvoi prise à l'égard d'un résident permanent, particulièrement en ce qui concerne l'imposition possible d'un sursis assorti de conditions.

La CISR a tenu des consultations internes et externes à la fin de 1999 et au début de l'an 2000. À la lumière

de la rétroaction reçue, d'une cause en suspens devant la Cour suprême du Canada et de la révision de la législation en matière d'immigration (projet de loi C-31), l'échéance pour la réalisation du projet a été reportée au printemps 2001.

Perfectionnement professionnel

Plan national d'apprentissage

Dans le cadre du Plan national d'apprentissage pour 1999-2000, les gestionnaires nommés par décret et les gestionnaires assujettis à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique du Canada* se sont réunis pour examiner les façons d'utiliser les différents outils de gestion au travail. Les gestionnaires ont également amélioré leurs qualités de dirigeant en participant au Programme de leadership de collaboration.

De plus, la Commission a tenu des séances de formation sur le soutien des audiences à l'intention du personnel affecté à la gestion des cas et aux services du greffe. Les commissaires de la Section du statut de réfugié et les agents chargés de la revendication ont également eu de la formation sur l'accès à Internet et l'évaluation de l'information qui y est disponible, ce qui les aidera à mieux préparer les cas. La Commission continue de tenir, à l'intention du personnel qui travaille à l'extérieur des salles d'audience, des séances d'information exhaustives qui portent sur le travail des trois sections.

En plus du programme de formation à l'intention des nouveaux commissaires et de la formation offerte chaque mois au personnel des salles d'audience, la CISR a recours à des séances de groupe et à un encadrement individuel pour aider les commissaires à mieux préparer leur cas, à présider l'audience et à rendre des décisions équitables avec concision et efficacité.

Parmi les autres initiatives, notons la communication interculturelle, les séances d'information sur la partialité et l'impartialité ainsi que des présentations sur les questions d'orientation sexuelle et l'application du droit criminel à la procédure en matière d'immigration.

Reconnaissance des particuliers et des organisations au Canada et à l'étranger

Groupe des consultations intergouvernementales (GCI)

Depuis 1992, la CISR participe activement aux travaux du groupe de travail des renseignements sur le pays d'origine sous l'égide du GCI dont le siège social se trouve à Genève en Suisse. Il s'agit d'une tribune qui permet aux seize États membres d'échanger des renseignements et des pratiques exemplaires en ce qui concerne la gestion des renseignements sur le pays d'origine. Le Canada a présidé le groupe de travail de janvier 1999 à juin 2000 et la CISR a accueilli le groupe de travail à Ottawa en juin 2000.

Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR)

En 1999-2000, la CISR a continué à participer activement aux travaux de l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR) et à promouvoir les valeurs de la jurisprudence canadienne auprès des décideurs qui statuent sur des questions qui relèvent du droit des réfugiés dans toutes les régions du monde. La CISR diffuse de l'information, y compris sa jurisprudence sur les questions qui concernent les réfugiés, et partage les pratiques exemplaires avec la communauté internationale. Des décideurs et certains employés de la CISR font partie de l'AIJAR. Un certain nombre d'entre eux ont assumé la direction de groupes de travail et d'activités de formation au sein de l'AIJAR.

RÉSULTAT
3. Être un partenaire qui contribue avec innovation à tracer le système d'immigration du Canada

Approche intégrée de la gestion du portefeuille

Révision de la législation sur l'immigration

La CISR a investi beaucoup de temps et d'efforts dans la révision de la législation en fournissant à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) une évaluation des répercussions de propositions législatives précises sur la CISR. Depuis le dépôt du projet de loi C-31 par la ministre le 6 avril 2000, la CISR a concentré ses efforts à se préparer à la mise en œuvre du projet de loi C-31 lorsqu'il aura été

adopté par le Parlement. Elle a notamment entrepris la rédaction des nouvelles Règles de la CISR et les préparatifs en vue de la mise sur pied de la nouvelle Section d'appel des réfugiés, assuré la liaison avec CIC relativement à l'élaboration de la nouvelle réglementation, entrepris l'élaboration d'une nouvelle procédure pour le greffe et mené des consultations auprès de groupes d'intérêt.

Élaboration des politiques

Beaucoup d'énergie a été consacrée à l'élaboration de la *Politique sur le prononcé de vive voix des décisions et des motifs* et les intervenants ont été consultés. On a également travaillé à l'élaboration d'autres politiques qui concernent le processus accéléré, le traitement de renseignements personnels obtenus dans le cadre d'autres revendications et l'utilisation des documents originaux.

Réceptivité aux questions d'actualité

Arrivées de migrants au large de la côte ouest

L'arrivée imprévue de ressortissants chinois par bateaux sur la côte ouest a posé des défis d'ordre opérationnel à la CISR, laquelle a réagi avec ouverture et efficacité. La réaffectation du personnel de partout au Canada, la nomination à titre temporaire de plusieurs décideurs, le dévouement des décideurs et du personnel, et les crédits supplémentaires débloqués par le Conseil du Trésor ont tous été des éléments essentiels qui ont permis de mener les examens des motifs de détention à temps et de compléter avant le 31 mars 2000 l'audience sur la revendication du statut de réfugié dans 90 % des cas déférés.

La CISR a tiré des leçons de cette expérience et elle dresse actuellement des plans d'intervention d'urgence qui lui permettront de gérer un afflux important de migrants avec équité, avec efficacité et tout en perturbant le moins possible ses activités normales.

Relations efficaces avec les clients et les intervenants

Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP)

Le Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP) est composé de représentants d'organisations non gouvernementales clés, de l'Association du barreau canadien, d'associations d'avocats et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

En 1999-2000, le CCPP s'est réuni à deux reprises et les membres ont également été consultés relativement aux initiatives de la CISR en matière de politique. Un projet novateur visant à répondre aux besoins des revendicateurs qui ne sont pas représentés par un conseil a été mis en oeuvre en collaboration avec le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR). Le projet consiste à évaluer les besoins particuliers des revendicateurs qui ne sont pas représentés et des ONG qui sont disposés à les représenter.

Processus de traitement des plaintes du public

En janvier 1995, la CISR a été le premier tribunal administratif public fédéral à instituer un processus de traitement des plaintes du public à l'égard de la conduite des commissaires. En octobre 1999, la CISR a adopté un *Protocole relatif aux questions concernant la conduite des commissaires* dans un souci d'amélioration continue. La CISR reconnaît que les fonctionnaires et, plus particulièrement les commissaires chargés de rendre des décisions quasi judiciaires qui ont des répercussions importantes sur la vie des certaines personnes, doivent avoir une conduite irréprochable. Le Protocole repose sur la prémisse selon laquelle une institution publique comme la CISR a tout à gagner d'un processus accessible, expéditif et efficace qui lui permet d'intervenir lorsque la conduite de ses commissaires soulève des questions.

3 GROUPEMENT DES RAPPORTS

Modernisation de la fonction de contrôleur

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) fait partie des 12 organismes qui participent au projet pilote de modernisation de la fonction de contrôleur. La fonction de contrôleur moderne implique une saine gestion des ressources et une prise de décision efficace. En mettant l'accent sur les résultats, la CISR a entrepris, en 1999-2000, une évaluation de sa capacité en ce qui concerne la fonction de contrôleur moderne. Les résultats de cette évaluation guideront la Commission dans ses efforts de modernisation. En plus de confirmer la vision de la CISR qui est d'être un tribunal administratif d'avant-garde, l'expérience de la CISR dans ce domaine aura une valeur inestimable pour les autres organismes de petite taille qui modernisent leur pratiques de gestion.

De plus, la CISR a mis en oeuvre la Stratégie d'information financière (SIF) le 1er avril 2000. À cet effet, la CISR a terminé la modernisation de son système d'information financière et elle est actuellement en train d'adapter ses politiques et ses pratiques financières de sorte qu'elles soient parfaitement en accord avec la stratégie.

4 RENDEMENT FINANCIER

A. Aperçu du rendement financier

Les dépenses réelles de l'exercice 1999-2000 se sont élevées à 87,9 millions de dollars. Les dépenses prévues s'établissaient à 81,9 millions de dollars alors que les autorisations totales pour les dépenses de fonctionnement se sont chiffrées à 89,1 millions de dollars. L'écart de 7,2 millions de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est expliqué ci-après.

- 1,7 million de dollars ont été obtenus dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses :
  - 0,7 million de dollars ont été reportés de l'exercice 1998-1999;
  - 0,1 million de dollars ont été affectés aux projets portant sur le mode alternatif de règlement des conflits;
  - 1,9 million de dollars ont servi à la prise des mesures nécessaires à la suite de l'arrivée des ressortissants chinois au large de la Colombie-Britannique;
  - toutefois, 1,0 million de dollars ont été reportés à l'exercice 2000-2001 pour le financement du système de gestion des cas;

- une somme supplémentaire de 2,4 millions de dollars a été obtenue pour le financement des initiatives suivantes :
  - 0,1 million de dollars ont été affectés au projet pilote Fonction de contrôleur moderne;
  - 0,1 million de dollars ont été affectés à la Stratégie d'information financière (SIF);
  - 0,2 million de dollars ont servi à appuyer les activités du Comité conjoint de transition de carrière de l'Ontario (CCTCO);
  - 2,0 millions de dollars ont été consacrés aux augmentations de traitement négociées dans le cadre des conventions collectives;

- un accès à un montant de 1,5 million de dollars imputé au crédit 5 du Conseil du Trésor :
  - 0,3 million de dollars pour les indemnités de départ;
  - 0,1 million de dollars pour les crédits de congés payables à la cessation d'emploi à la Fonction publique;
  - 0,2 million de dollars pour les indemnités de congé parental;
  - 0,9 million de dollars au titre des augmentations de traitement résultant d'autres négociations collectives;

- une augmentation de 1,6 million de dollars au crédit législatif pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les dépenses réelles de l'exercice 1999-2000 se sont élevées à 87,9 millions ou à 98,65 % des autorisations totales.

B. Tableaux financiers

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)[1]				
Crédit		Dépenses prévues	1999-2000 Autorisations totales	Dépenses réelles
	La Commission de l'immigration et du statut de réfugié			
15	Dépenses de fonctionnement	71,6	77,3	76,1
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10,2	11,8	11,8
Total		**81,9**	**89,1**	**87,9**

[1] En raison de l'arrondissement des chiffres, ceux-ci peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)[1]

Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et Contributions	Total des dépenses brutes	Moins: Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Détermination du statut de réfugié							
- dépenses prévues	645	41,6	-	-	41,6	-	41,6
- *autorisations totales*	-	*49,5*	-	-	*49,5*	-	*49,5*
- dépenses réelles	**667**	**49,3**	-	-	**49,3**	-	**49,3**
Appels de l'immigration							
- dépenses prévues	69	4,8	-	-	4,8	-	4,8
- *autorisations totales*	-	*4,8*	-	-	*4,8*	-	*4,8*
- dépenses réelles	**70**	**5,5**	-	-	**5,5**	-	**5,5**
Enquêtes et examens des motifs de détention:							
- dépenses prévues	50	6,2	-	-	6,2	-	6,2
- *autorisations totales*	-	*6,2*	-	-	*6,2*	-	*6,2*
- dépenses réelles	**49**	**4,7**	-	-	**4,7**	-	**4,7**
Gestion et services généraux							
- dépenses prévues	263	29,3	-	-	29,3	-	29,3
- *autorisations totales*	-	*28,7*	-	-	*28,7*	-	*28,7*
- dépenses réelles	**266**	**28,5**	-	-	**28,5**	-	**28,5**
Total							
- dépenses prévues	1 027	81,9	-	-	81,9	-	81,9
- *autorisations totales*	-	*89,1*	-	-	*89,1*	-	*89,1*
- dépenses réelles	**1 052**	**87,9**	-	-	**87,9**	-	**87,9**
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles[2]							
- dépenses prévues							-
- *autorisations totales*							-
- dépenses réelles							-
Coût des services offerts par d'autres ministères							
- dépenses prévues							12,0
- *autorisations totales*							12,3
- dépenses réelles							**12,3**
Coût net du programme							
- dépenses prévues							93,9
- *autorisations totales*							101,4
- dépenses réelles							**100,2**

Les écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles pour chaque secteur d'activité s'expliquent principalement par les affectations supplémentaires reçues dans le courant de l'exercice financier (voir l'Aperçu du rendement financier). Depuis la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000, nous avons apporté des ajustements aux dépenses prévues pour chaque secteur d'activité afin de mieux refléter les tendances à long terme comme le démontrent les dépenses réelles rapportées ci-dessus.

---

[1] En raison de l'arrondissement des chiffres, ceux-ci peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

[2] Chaque exercice, la CISR fait un montant minimal de recettes (moyenne de 0,04 million de dollars).

Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)[1]					
			1999-2000		
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-98	Dépenses réelles 1998-99	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Détermination du statut de réfugié	43,5	47,8	41,6	49,5	49,3
Appels de l'immigration	4,5	4,5	4,8	4,8	5,5
Enquêtes et examens des motifs de détention	5,9	4,0	6,2	6,2	4,7
Gestion et services généraux	25,4	28,3	29,3	28,7	28,5
Total	**79,3**	**84,7**	**81,9**	**89,1**	**87,9**

Tableau 4 – Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)			
	Montant des éléments de passif éventuel		
	Au 31 mars 1998	Au 31 mars 1999	Courant au 31 mars 2000
Revendications et causes en instance ou imminentes	95,1	93,7	95,6
Total	**95,1**	**93,7**	**95,6**

[1] En raison de l'arrondissement des chiffres, ces derniers peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

5 APERÇU DE L'ORGANISATION

A. Mandat, mission, vision et valeurs

Le mandat de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est défini dans la Partie IV de la *Loi sur l'immigration*.

La CISR :

- statue sur les revendications du statut de réfugié présentées au Canada;
- agit à titre de tribunal d'appel indépendant pour entendre les appels interjetés contre le rejet de demandes parrainées de résidence permanente, les appels interjetés contre les mesures de renvoi et les appels interjetés par le ministre au cours d'une enquête;
- fait fonction d'arbitre en ce qui concerne les enquêtes en matière d'immigration et les examens des motifs de détention.

La CISR a pour mission, au nom des Canadiens, de rendre avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.

La CISR a adopté l'énoncé de vision suivant : Nous viserons l'excellence dans toutes nos activités et nous traiterons chacun simplement, rapidement et équitablement. En faisant preuve d'innovation, nous formerons ainsi un tribunal administratif d'avant-garde et contribuerons, avec nos partenaires, à tracer l'avenir du système d'immigration du Canada.

La CISR est déterminée à promouvoir les valeurs suivantes : excellence dans la prestation des services; valorisation des personnes; communication ouverte, franche et opportune; gestion appropriée, souple et responsable; collaboration efficace.

B. Description des secteurs d'activité

Détermination du statut de réfugié

L'objectif de ce secteur d'activité est de permettre au Canada de remplir ses obligations en tant que signataire de la *Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés* et du *Protocole de 1967* s'y rapportant, soit de protéger les personnes qui craignent avec raison d'être persécutées dans leur pays d'origine du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou

de leurs opinions politiques. À cette fin, la Section du statut de réfugié statue sur les revendications du statut de réfugié présentées par des personnes qui se trouvent déjà au Canada. La détermination du statut de réfugié à la CISR s'applique exclusivement aux revendications du statut de réfugié présentées par des personnes qui sont arrivées au Canada et dont le cas a été déféré à la CISR par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

Appels de l'immigration

L'objectif de ce secteur d'activité est de permettre aux citoyens canadiens et aux résidents permanents dont des parents se sont vu refuser le droit d'établissement au Canada ainsi qu'à des personnes qui se sont vu refuser l'admission au pays ou qui ont été frappées d'une mesure d'expulsion du Canada d'être entendus par un tribunal quasi judiciaire. Ainsi, la Section d'appel entend les appels interjetés contre le rejet de demandes de résidence permanente parrainées, contre des mesures de renvoi visant des résidents permanents, des réfugiés au sens de la Convention ou des personnes munies d'un visa en règle, ainsi que les appels interjetés par le ministre contre la décision d'un arbitre d'accorder l'admission ou de ne pas prendre une mesure de renvoi.

Enquêtes et examens des motifs de détention

L'objectif de ce secteur d'activité consiste à garantir la sécurité de la société canadienne et, à cette fin, à procéder à des enquêtes sur des personnes qui demandent l'admission à un point d'entrée au Canada et qui sont considérées comme étant non admissibles ou des personnes au Canada considérées comme étant susceptibles d'être renvoyées, et à procéder à l'examen des motifs de détention des personnes détenues à des fins d'interrogatoire, d'enquête ou de renvoi.

Gestion et services généraux

Ce secteur d'activité fournit un soutien aux trois autres secteurs dans les domaines suivants : politique, planification, gestion des cas, services juridiques, finances et administration, systèmes d'information et ressources humaines. Il fournit des services de qualité et des conseils à la haute direction et il aide les bureaux régionaux ainsi que les bureaux de district à atteindre les objectifs de l'organisation.

C. Organisation

Le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il est le premier dirigeant de la CISR et cinq personnes relèvent de lui.

Le directeur exécutif fait fonction d'administrateur en chef des opérations de la CISR et, à ce titre, il est responsable des opérations et de l'administration globale de la CISR. Le directeur exécutif est aussi directement responsable des résultats du secteur d'activité Gestion et services généraux. En 1999-2000, ce secteur a disposé de 266 équivalents temps plein (ETP) et engagé des dépenses de 28,5 millions de dollars.

Le vice-président de la Section du statut de réfugié (SSR), qui se compose d'environ 180 décideurs nommés par le gouverneur en conseil, est responsable des résultats du secteur d'activité Détermination du statut de réfugié. En 1999-2000, ce secteur a disposé de 667 équivalents temps plein (ETP) et engagé des dépenses de 49,3 millions de dollars.

La vice-présidente de la Section d'appel de l'immigration, qui se compose de 27 décideurs nommés par le gouverneur en conseil, est responsable des résultats du secteur d'activité Appels de l'immigration. En 1999-2000, ce secteur a disposé de 70 ETP et engagé des dépenses de 5,5 millions de dollars.

La directrice générale de la Section d'arbitrage, qui se compose de 28 décideurs nommés conformément à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, est responsable du secteur d'activité Enquêtes et examens des motifs de détention. En 1999-2000, ce secteur a disposé de 49 ETP et engagé des dépenses de 4,7 millions de dollars.

La Commission compte également un vice-président adjoint qui est responsable du perfectionnement professionnel.

Le siège de la CISR est situé à Ottawa. L'organisation compte des bureaux régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver ainsi que des bureaux de district à Ottawa et Calgary.

Figure 12 – Organigramme

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

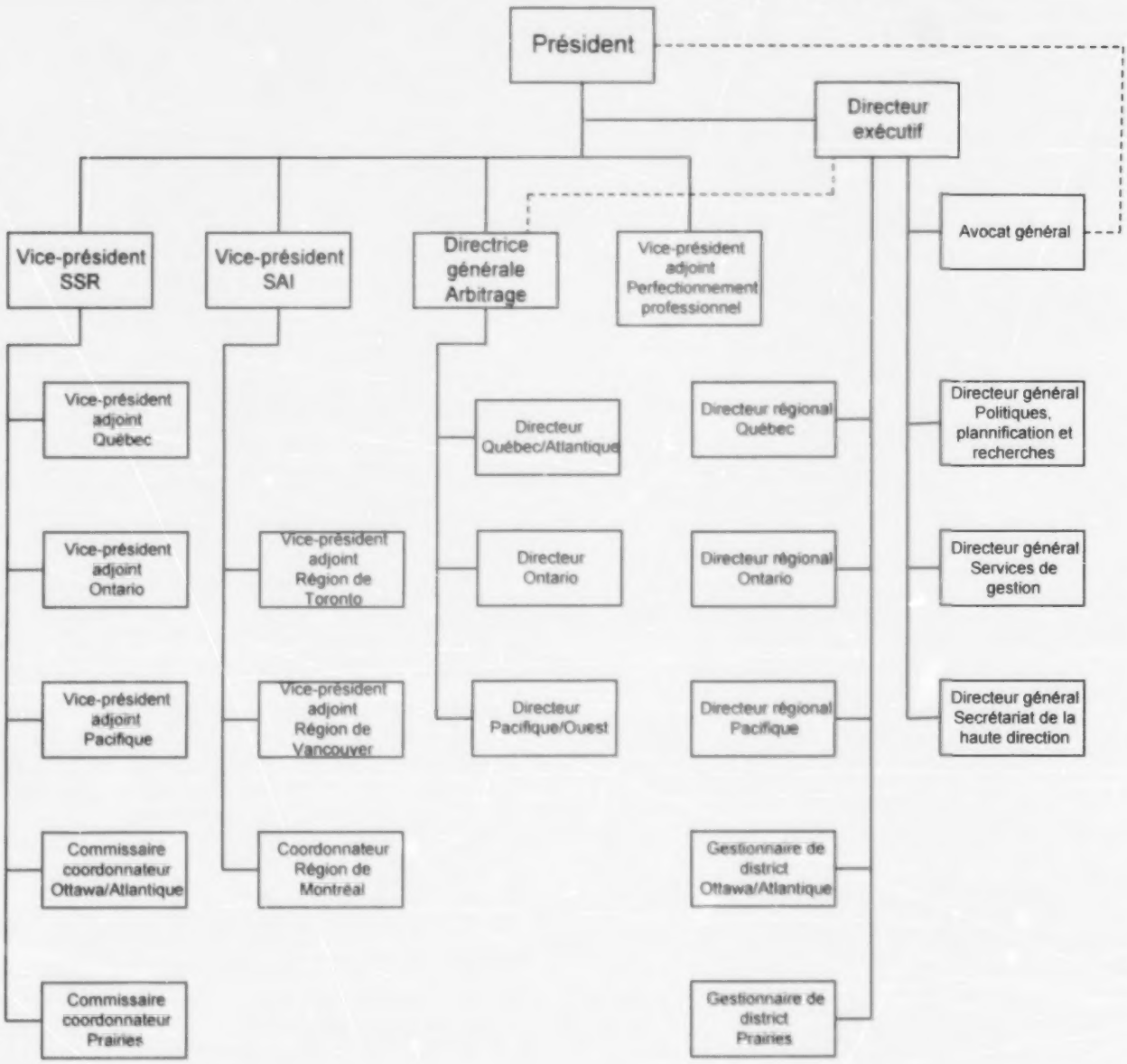

6 Autres renseignements

A. Personnes-ressources

Pour de plus amples renseignements sur la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), veuillez visiter notre site Web à l'adresse **www.cisr.gc.ca** ou communiquer avec la **Direction des affaires publiques et parlementaires** par téléphone au **(613) 943-0201**, par télécopieur au (613) 996-0270 ou par courrier au 344, rue Slater, Ottawa K1A 0K1.

B. Lois appliquées et règlements connexes

Loi sur l'immigration (L.R.C. 1985, ch. I-2, dans sa version modifiée)

Règles de la section du statut de réfugié (DORS/93-45)

Règles de la section d'appel de l'immigration (DORS/93-46, dans leur version modifiée)

Règles de la section d'arbitrage (DORS/93-47)

C. Autres rapports de la CISR

Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001

Rapport sur le rendement pour 1998-1999

Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000

Rapport sur le rendement pour 1997-1998

Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999

Rapport sur le rendement pour 1996-1997

Rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998

Rapport sur le rendement pour 1995-1996

D. Processus de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Processus de détermination du statut de réfugié au sens de la Convention

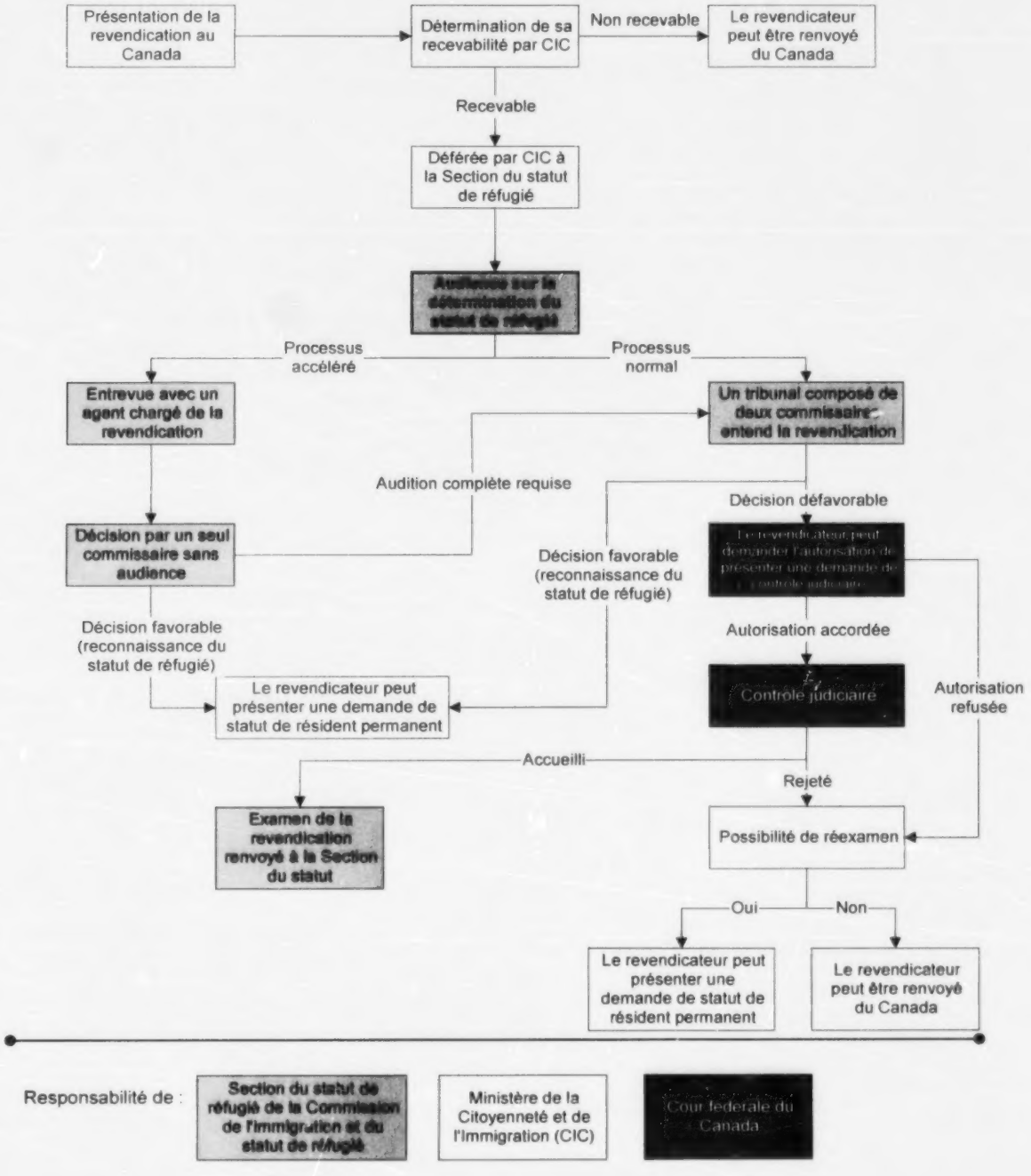

Processus d'appel concernant une personne parrainée

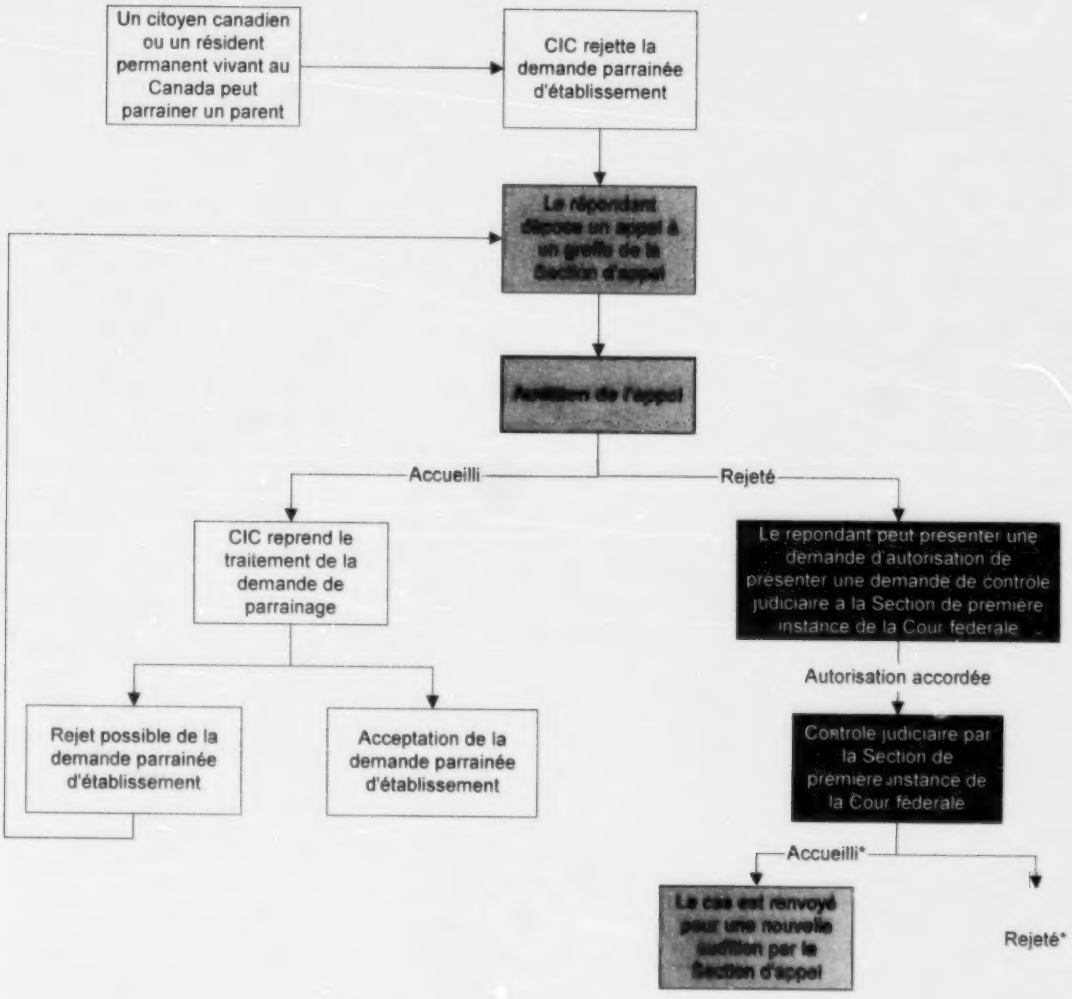

*L'appel peut être renvoyé à la Cour d'appel fédérale lorsqu'une question grave de portée générale est certifiée

Responsabilité de :

Section d'appel de l'immigration (SAI) de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)

Cour fédérale du Canada

Processus d'appel d'une mesure de renvoi

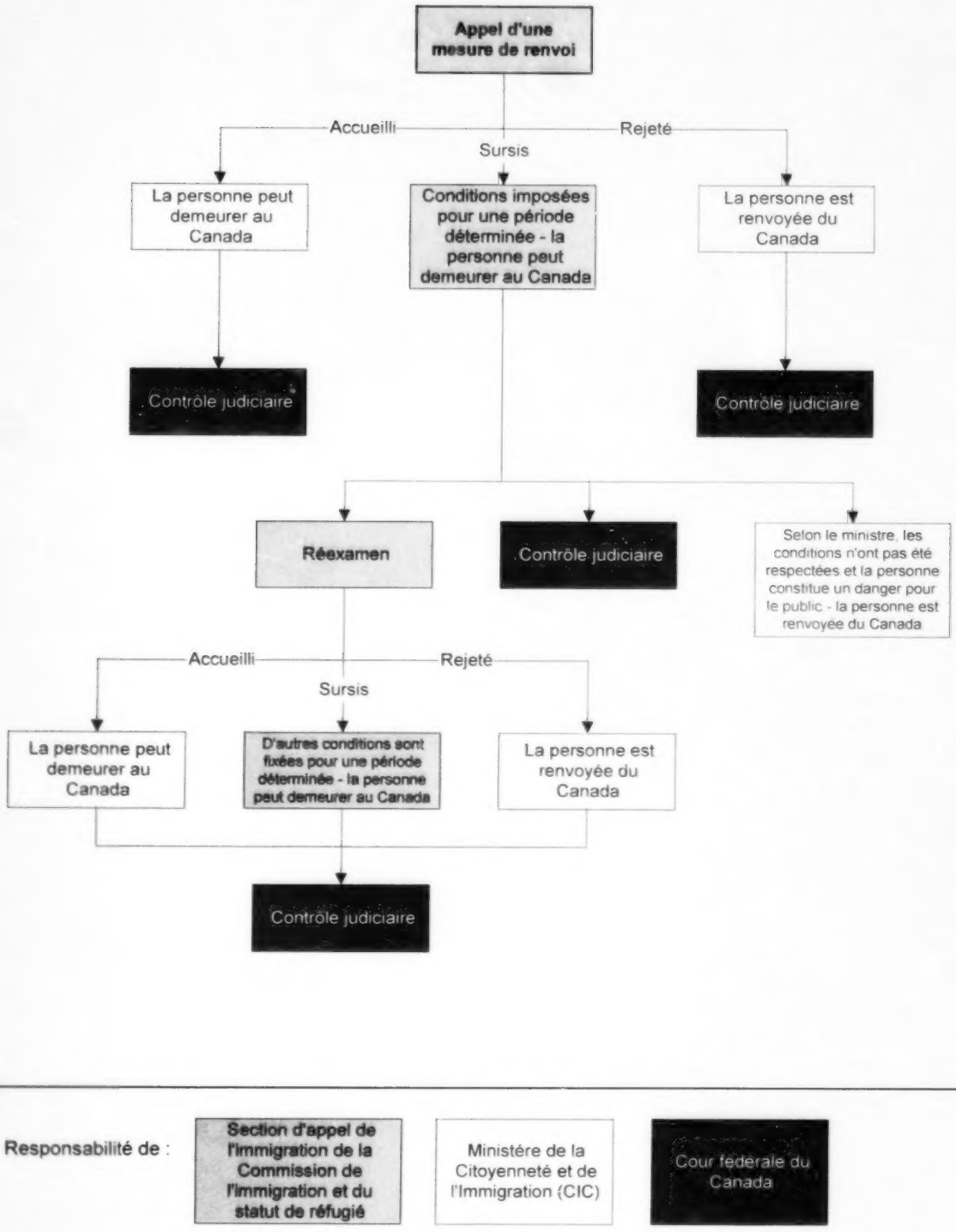

Processus d'arbitrage

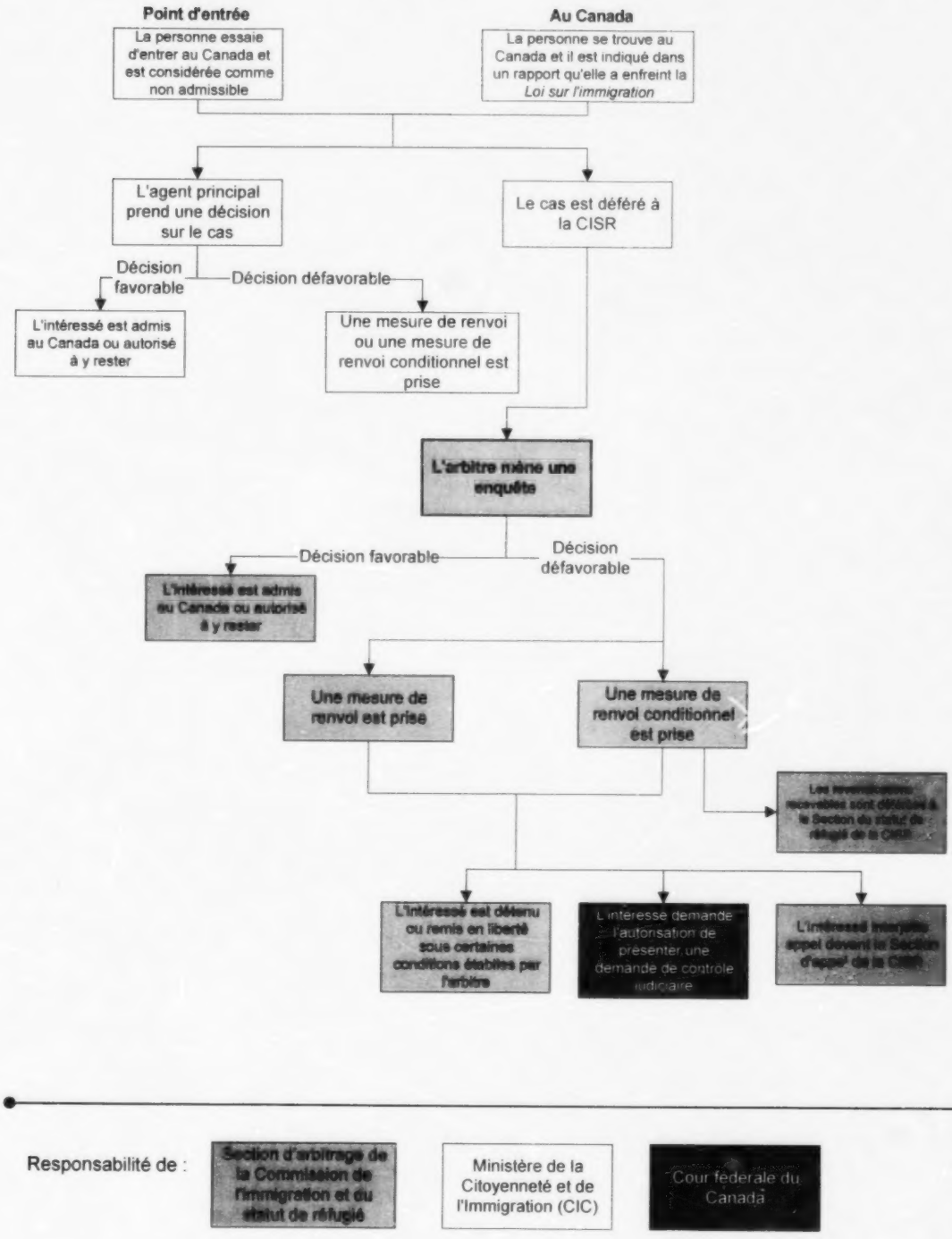

C. Index

A

Appels en matière d'immigration	1,10,16,17,28,29
Appels réglés	10
Arrivées par la mer	1,2,8,14,20
Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR)	19

B

Bureaux	28,29

C

Cas en instance	1,2,5,7,11
Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)	4,13,19,28
Cohérence	1,3,4,6,9,12
Comité consultatif sur les pratiques et les procédures (CCPP)	21
Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et protocole s'y rapportant	4,27
Cour fédérale	5,9,12,14,15
Coût par appel	11
Coût par enquête et par examen des motifs de détention	15
Coût par revendication	8

D

Délais de traitement	1,2,4,5,6,8,10,11,16,17
Dépenses prévues	6,10,13,23-26
Description des secteurs d'activité	27
Détermination du statut de réfugié	1,4,6,27,28,29
Directeur exécutif	29
Directives	13,17
Directrice générale	29

E

Enquêtes conclues	13
Enquêtes et examens des motifs de détention	1,6,13,28,29
Examen des motifs de détention	1,6,13,14,15,28

F

Fonction de contrôleur moderne	22

G

Gestion et services généraux	28,29
Groupe de travail des renseignements sur le pays d'origine	19
Groupe des consultations intergouvernementales (GCI)	19

H

Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	21

I
Intervenants 5,20,21

L
Loi sur l'immigration 3,4,13,14,17,27,31

M
Mandat 4,27
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration 4,19,29
Mission 4,27

Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) 3,16,17

P
Perfectionnement professionnel 5,12,18,29
Plan national d'apprentissage 18
Plans d'intervention d'urgence 20
Président 1,3,13,17,29
Priorités stratégiques 4
Protocole relatif aux questions concernant la conduite des commissaires 21

Q
Qualité 1-6,10,15
Questions d'actualité 5,20

R
Rapports 31
Revendications en instance 1,2,5,7,8
Revendications réglées 6,8
Révision de la législation 3,18,19

S
Secteurs d'activité (description) 27
Section d'appel de l'immigration (SAI) 1,10,29,31
Section d'arbitrage 1,13,29,31
Section du statut de réfugié (SSR) 2,6,29,31
Site Web 31
Système de gestion des cas 3,15

V
Valeurs 19,27
Vice-président 29
Vidéoconférence 16
Vision 16,22,27